



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 SEPTEMBRE 2013**

## COMPTE RENDU N°5

L'AN DEUX MIL TREIZE, le 26 septembre à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

- *Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal en date du 4 juillet 2013.*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Vous avez reçu le compte-rendu du Conseil municipal du 4 juillet. Avez-vous des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

En page 45, la retranscription est sans doute lacunaire. Comme le son et l'image manquent, ces propos ne correspondent pas à ma pensée. Vous me demandez « l'intérêt général ne vous intéresse donc pas ? », et selon le compte-rendu, je vous réponds « Non, Monsieur le Maire ». Ce n'est bien sûr pas le cas. Cet échange était par rapport à Twitter. Soit nous enlevons cette phrase, soit vous mettez « Non, Monsieur le Maire, je ne passe pas mon temps sur Twitter. »

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Vous n'y passez pas toute la séance : une partie seulement. Je veux bien l'ajouter.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Il s'agit de vos propos Madame.

Sous réserve de cette modification, je mets ce compte-rendu aux voix.

**ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DU GROUPE DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE  
« ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »**

**L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » S'EST ABSTENUE**

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

J'ai reçu un vœu du groupe de la majorité, Monsieur SICART : je vous propose de l'étudier en fin de séance.

Nous passons au premier point à l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – AFFAIRES GÉNÉRALES**

- |               |     |  |
|---------------|-----|--|
| M. MARTINERIE | 1.1 | Rapport annuel 2012 relatif à l'exploitation d'une fourrière automobile.   |
| M. MARTINERIE | 1.2 | Réaménagement de contrats de prêts garantis par la ville de Châtenay-Malabry au bénéfice de l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) Logement Francilien. |

#### **2 – SPORTS – AFFAIRES SCOLAIRES**

- |          |     |  |
|----------|-----|--|
| M. CANAL | 2.1 | Bilan annuel d'activités et comptes de l'Association Sportive Voltaire de Châtenay-Malabry (ASVCM) - année 2012. |
|----------|-----|--|

#### **3 – VIE ASSOCIATIVE - CULTURE**

- |              |     |  |
|--------------|-----|--|
| Mme BOUCHARD | 3.1 | <b>Rapport d'activités et comptes 2012 de l'association « Office de Tourisme de Châtenay-Malabry ».</b>  |
| Mme AUDOUIN  | 3.2 | Rapport d'activités et comptes annuels de l'association Centre d'Action Cinématographique LE REX – Année 2012.   |
| Mme HELIES   | 3.3 | Rapport annuel d'activités et comptes 2012 de l'association « Comité de soutien aux Jumelages de la ville de Châtenay-Malabry», dite Comité de Jumelage. |

#### **4 – URBANISME**

- |              |     |   |
|--------------|-----|---|
| M. GHIGLIONE | 4.1 | Régularisation d'emprise foncière de la rue du Général de Gaulle. |
|--------------|-----|---|

\* \* \*

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **Rapport annuel 2012 relatif à l'exploitation d'une fourrière automobile.**

***Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire***

Par Contrat de délégation de service public approuvé par le Conseil Municipal du 22 décembre 2011, la Ville de Châtenay-Malabry a confié à la SARL DODECA, domiciliée voie de Massy à Wissous(91) l'exploitation d'une fourrière automobile. Ce contrat a été conclu pour une durée de trois ans.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit produire annuellement un rapport relatif à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse sur la qualité du service.

La Société DODECA nous a adressé, le 13 juillet 2013, son rapport annuel 2012, lequel a été mis à disposition du public le 22 juillet 2013.

Le nombre d'enlèvements total comptabilisé sur le territoire de la Ville en 2012 est de 352 contre 342 en 2011. Les enlèvements pour stationnement gênant sont en hausse (99 contre 66 en 2011) alors que ceux effectués pour stationnement abusif baissent (170 contre 186 en 2011).

La rémunération du délégataire provient des facturations, correspondant aux opérations d'enlèvement et de garde en fourrière, réclamées aux propriétaires des véhicules. Ces frais sont appliqués conformément aux tarifs fixés par arrêté ministériel du 19 août 1996.

Le Chiffre d'Affaires réalisé par la Société dans le cadre de la Délégation de Service Public avec la ville de Châtenay-Malabry, durant l'exercice 2012, est de 53 310 € HT.

Enfin, compte tenu des charges d'exploitation supportées par la société DODECA, le compte administratif relatif à l'activité de fourrière pour 2012 dégage un résultat positif de 1 288 € HT.

Considérant l'ensemble de ces éléments, je demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du compte rendu d'activité de la Société DODECA.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. En l'absence d'interventions, nous prenons acte de ce rapport.

***LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE***

## **FINANCES**

**Réaménagement de contrats de prêts garantis par la ville de Châtenay-Malabry au bénéfice de l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) Logement Francilien.**

***Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire***

Par courrier du 10 juillet 2013, l'ESH Logement Français sollicite la garantie de la Ville pour le refinancement de 22 emprunts de la CDC indexés sur le livret A, initialement garantis à hauteur de 100%.

Le montant global garanti n'est pas augmenté et s'élève à **20 710 765,64 €** au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Les caractéristiques des 22 avenants sont reprises dans le tableau ci-joint.

Il est demandé au Conseil municipal de garantir cette opération.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE puis Madame COLOMER.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Monsieur le Maire, à l'occasion de cette délibération -à moins que le vœu de Monsieur SICART ne porte sur les recours entrepris contre les emprunts toxiques-, aurons-nous, au cours de cette séance, un point sur les recours entrepris contre les emprunts toxiques ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

A travers cette délibération, il s'agit d'apporter des garanties à une SA d'HLM ayant renégocié ses emprunts. Pour rappel, ces avenants ont déjà été garantis voilà de nombreuses années. La délibération n'a donc rien à voir avec le sujet évoqué par vous : nous pourrions aborder ce sujet à un moment ou un autre, mais il ne figure pas à l'ordre du jour ce soir.

Madame COLOMER.

**Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :**

Cette délibération pose le problème de la dette garantie. Je ne ferai pas l'amalgame entre la dette propre de la Ville de plus de 80 millions d'euros aujourd'hui, et la dette garantie, comme vous le faites régulièrement au sujet de la dette de 1995. Pour mémoire, la dette propre de la Ville était de 42 millions d'euros et la dette garantie de 58 millions d'euros dont 41 millions d'euros correspondant à la garantie de la SEM Châtenay-Développement. Vous avez suffisamment insisté sur le risque financier que cette dette garantie a fait courir à la Ville pour que nous soyons aujourd'hui vigilants.

Toutefois, contrairement à vos propos assés régulièrement, la Ville n'a pas eu à rembourser la dette de la SEM : sa liquidation n'a coûté que 1,2 million d'euros et non les 41 millions d'euros de garantie. Cette somme de 1,2 million d'euros demeure toujours trop pour pallier à la défaillance financière d'un organisme emprunteur différent de la Ville.

Considérons à présent la dette qu'il est demandé de garantir aujourd'hui. Elle s'élève à 20 millions d'euros : cette somme non négligeable correspond au quart de notre budget annuel. Elle n'est portée que par un seul organisme de logement social, le Logement francilien et nous garantissons ces prêts à 100%. Le rapport de la Cour des comptes de juillet 2011 sur la gestion de la dette publique locale, alerte sur la dette garantie, « à mieux surveiller », selon ses propres termes. Les collectivités territoriales sont souvent appelées à apporter leur garantie à d'autres emprunteurs, notamment dans le domaine du logement social, mais elles évaluent mal les risques sous-jacents de ces engagements. Le volume de cette garantie, la concentration sur un seul organisme, le taux de garantie à 100% nous alertent. Toutefois, la structure des emprunts s'avère rassurante puisque ceux-ci sont indexés sur le Livret A + une marge : il ne s'agit pas de formules complexes d'emprunts toxiques.

Cet organisme de logement social gère également 793 logements sur la ville. En conséquence, et comme pour la garantie apportée à Emmaüs en son temps, nous voterons pour cette délibération tout en demandant aux services financiers de la Ville de demeurer vigilants sur la santé financière de cet organisme de logement social.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Deux éléments de réponse. Je reviens d'abord sur la dette de la SEM Châtenay-Développement. Selon vous, nous n'avons pas eu à payer les 41 millions d'euros : je vous en rappelle la raison. A l'époque, j'ai décidé de céder le patrimoine de la SEM et si nous n'avions pas cédé le patrimoine, la société privée aurait été placée en dépôt de bilan : à partir de là, la garantie des emprunts se serait exercée et la Ville aurait eu à payer les 41 millions d'euros. Nous n'avons pas eu à payer cette somme parce que j'ai pris les décisions s'imposant : sinon cela aurait coûté très cher aux Châtenaisiens. Car pour rappel, simplement la dette communale ayant dû être épongée s'est traduite par une augmentation d'impôts de 76%. Si les Châtenaisiens avaient été confrontés à 41 millions d'euros supplémentaires à rembourser, la mise sous tutelle n'aurait pas duré un ou deux ans, et nous y serions peut-être encore.

Concernant la garantie évoquée ce soir, selon vous, nous ne pouvons garantir des sommes aussi importantes sans être vigilants. Pour rappel, il s'agit simplement d'un avenant et la garantie a déjà été donnée au moment de la construction par mes prédécesseurs, à 100%. Je ne mets pas en cause cette décision : selon les règles de l'époque, les collectivités pouvaient amener 100% pour la construction de logement social. Il s'agit simplement d'un avenant car la société renégocie des emprunts avec moins d'intérêts et des taux plus intéressants. Je ne vois pas comment et au nom de quoi nous pourrions revenir à ce moment-là sur notre garantie. Cela les empêcherait de signer cet avenant offrant de meilleures conditions mais nous resterions cependant avec 100% de garantie, puisque nous ne pouvons pas annuler la délibération d'origine. Le risque pourrait donc coûter encore plus cher.

Je reviens également sur la question de la vigilance. Le Logement Francilien compte des centaines de milliers de logements sur toute la France et fait l'objet, comme toute SA d'HLM ou même Office public, de contrôles très importants par le biais de la Miilos (Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social). Nous serions donc rapidement alertés par les services de l'Etat si un risque existait au niveau de ces sociétés.

Je mets ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **SPORTS**

### **Bilan annuel d'activités et comptes de l'Association Sportive Voltaire de Châtenay-Malabry (ASVCM) - année 2012.**

*Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire*

Lors de sa séance du 22 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé, pour trois ans, la convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'ASVCM.

Dans le cadre de la réglementation, et en application de l'article 6 de ladite Convention, l'association doit rendre compte de l'utilisation des moyens financiers et matériels mis à disposition en présentant au Conseil Municipal son rapport d'activité et ses comptes annuels.

Au titre de l'année 2012, l'ASVCM a bénéficié d'une subvention de 285 000 € de la part de la commune.

Ce rapport est présenté pour information. Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de sa présentation en séance, dont les grandes lignes sont présentées ci-après. Les rapports, moral et financier, 2012 de l'association ont été approuvés, lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2013.

L'ASVCM a compté **2961 adhérents** en 2012 (contre 2 813 en 2011) répartis entre les 17 sections qui la composent :

Aïkido	53 adhérents
Aventure pédestre	36 adhérents
Boule Lyonnaise	38 adhérents
Cyclotourisme	33 adhérents
Football	560 adhérents
Gym. Volontaire	272 adhérents
Handball	299 adhérents
Judo	453 adhérents
Karaté	70 adhérents
Kung-fu	22 adhérents
Natation	550 adhérents
Pétanque	85 adhérents
Temps Libre	150 adhérents
Tennis de Table	160 adhérents
Volley-Ball	150 adhérents
Yoga	30 adhérents

L'année sportive est calquée sur l'année scolaire et non sur l'année civile. Dès lors, les actions et exposés d'activités des sections tiennent compte de cette spécificité.

A noter que certaines sections n'ont pas de « résultats » à présenter de façon spécifique car l'activité est axée sur le sport loisir.

C'est le cas, par exemple, de la section cyclotourisme, gymnastique volontaire ou temps libre.

D'autres sections sont inscrites dans un processus de compétition, avec des résultats très honorables au niveau départemental, régional, voire national (Châtenay-Malabry compte un champion de France de judo).

Un temps fort en janvier 2013, la livraison du nouveau complexe sportif Léonard de Vinci a permis d'améliorer les conditions d'accueil et de pratique de plusieurs associations et de répartir des créneaux complémentaires dans les autres équipements.

Ci-dessous quelques éléments tirés des comptes rendus d'activités.

### **Football**

- L'équipe première a reçu le premier prix du Challenge du Fair Play pour son comportement sur les terrains ;
- + 16 % de licenciés entre 2011 et 2012. 60 % des effectifs sont licenciés.

### **Handball**

- 299 licenciés (+ 9 %) dont 210 (70 %) en catégories jeunes de 9 à 20 ans ;
- Maintien en nationale 2 (hommes) et pré nationale (femmes) ;
- Transfert des entrainements au nouveau complexe sportif Léonard de Vinci.

### **Judo**

- 453 adhérents (+ 11.85 %) ;
- Convention signée avec les trois collèges de la ville et participation des jeunes collégiens aux temps forts de l'association ;
- 10<sup>ème</sup> édition du tournoi du club de Châtenay-Malabry (30 clubs franciliens accueillis pour 540 participants) ;
- Installation au complexe sportif Léonard de Vinci.

### **Natation**

- 550 adhérents dont 64 % d'enfants et adolescents ;
- 45 enfants font de la compétition (4 ont accédé au niveau régional).

### **Pétanque**

- 85 licenciés ;
- Plus de 650 joueurs lors du Grand Prix de la ville.

### **Club temps libre**

- Transfert des activités dans le nouveau complexe sportif Léonard de Vinci.

### **Tennis de table**

- 16 équipes au total ;
- Le club compte un champion de France et a obtenu 2 titres de champion régional (sur 3 podiums) et 3 titres de champion départemental (sur 11 podiums).

Concernant les résultats comptables, rappelons que la ville a versé une subvention de 285 000 € en 2012.

Les produits ont été de 851 368,93 € et les charges de 800 007,63 €, soit un résultat positif, pour l'exercice 2012, de 51 361,30 € (contre 48 653 € en 2011).

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la transmission par l'association de son rapport d'activités et de ses comptes.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Nous remarquons une réduction de la subvention passant de 305 000 € en 2011 à 285 000 € en 2012. Dans le même temps, nous constatons une augmentation des effectifs. Il est très difficile sans le détail des budgets attribués aux sections, discipline par discipline, de trouver des réponses à certaines questions : notamment pourquoi existe-t-il une baisse de subventions malgré la hausse des effectifs ?

Comme l'an passé, comment se fait-il que le rapport annonce 17 sections ou disciplines et que la liste ne comporte que 16 sections ? J'ignore s'il s'agit d'une section fantôme ou d'une erreur de frappe.

Nous constatons que l'appellation « section athlétisme » s'est transformée en section « aventure pédestre » correspondant beaucoup plus à la réalité. A ce propos, nous regrettons de nouveau que le premier sport olympique, l'athlétisme, ne soit pas présent à Châtenay-Malabry et que la piste d'athlétisme au stade Jean Longuet soit dans un piteux état. D'ailleurs, la piste n'est pas le seul équipement vétuste puisque le stade lui-même n'est pas au meilleur de sa forme.

Nous relevons par ailleurs une forte augmentation des effectifs du foot : la surface de terrain sera-t-elle suffisante sachant qu'au regard de la décision mise sur table ce soir, le stade Jean Longuet n'est pas mis à disposition ?

Concernant la natation, nous déplorons encore une fois que la section natation occupant la deuxième place en termes d'adhérents -avec une augmentation encore au cours de cette dernière saison- soit la seule des grosses sections à ne pas disposer d'installations correctes. Pourquoi est-elle encore logée dans une piscine vétuste appartenant à Paris XI et destinées à disparaître ? Dans le même temps, la Communauté d'agglomération mène la construction ou la rénovation de piscines dont deux sur le seul territoire d'Antony. Les adhérents de l'ASVCM ne sont pas les seuls concernés, puisque les scolaires ne peuvent pas bénéficier également d'installations correctes ou sont contraints de se rendre dans des piscines avoisinantes, monopolisant ainsi une demi-journée entière d'école.

Concernant le judo, certains résultats nous interpellent. Pourquoi une personne est-elle inscrite dans les résultats de la section judo de l'ASVCM pour son titre de champion de France alors qu'apparemment, cette personne est en fait sociétaire de du club de FLAM 91, c'est-à-dire Force Longjumeau Alliance Massy 91 ? Nous avons repéré d'ailleurs cette information dans le bulletin d'informations de janvier 2013. Il en est de même pour deux autres personnes, l'une vice-championne de France junior des 80 kilos et l'autre championne de France junior des plus de 78 kilos. Toutes deux sont pourtant considérées, par la Fédération française de judo, comme licenciées également à FLAM 91. Nous pouvons par ailleurs nous demander pourquoi ces anciens adhérents de l'ASVCM sont-ils partis dans le club FLAM 91.



**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :**

Monsieur CANAL vous apportera des réponses dans le détail à vos questions, que vous auriez d'ailleurs pu poser en commission. Je vais plutôt revenir sur le fond.

Vous évoquez ce soir la réduction de la subvention. Mais pour mémoire, nous sommes sur un bilan de l'année précédente : vous auriez donc pu vous en rendre compte au moment du vote des budgets. J'espère que vous les regardez attentivement.

Non seulement les effectifs augmentent, mais l'excédent également, malgré la baisse de subventions. En 2011, ils affichaient un excédent de 48 653 euros et en 2012, malgré la baisse de subventions et l'augmentation des effectifs, un excédent de 51 361 euros. Ces chiffres démontrent la bonne gestion de cette association. L'association disposait ainsi d'un excédent cumulé de 301 685 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pour rappel, nous avons subi un million d'euros de dotations en moins de l'Etat, cette année-là. Pour ne pas trop augmenter les impôts, il était nécessaire de réaliser des économies. Et lorsqu'une association bien gérée affiche 301 000 euros d'excédent, il n'est peut-être pas nécessaire d'augmenter la subvention. Non seulement, nous ne l'avons pas augmentée, mais en accord avec les responsables de l'ASVCM, nous l'avons légèrement baissée. Mais cela n'a pas empêché des adhésions supplémentaires et la pratique du sport dans de très bonnes conditions. De plus, l'association a même dégagé un peu plus d'excédent que l'année précédente. Il convient ainsi de faire comprendre à tout le monde qu'en cas de difficultés, chacun doit prendre sa part. Encore une fois, cette baisse de subvention n'a pas empêché les responsables de gérer correctement l'association, de rendre les services et d'avoir un excédent même supérieur.

Concernant la natation, vous soulignez le nombre d'adhérents de cette section et l'absence de piscine. Toutefois, la commune ne dispose plus de piscine depuis un grand nombre d'années. Si demain un club de hockey vient à se créer, avec de nombreux adhérents, construirez-vous une patinoire ?

Nous sommes en démocratie, et quiconque a le droit de créer une association, mais la collectivité n'est pas obligée de réaliser les équipements correspondants. J'ai toujours dit et je maintiens qu'il n'existera pas de piscine à Châtenay-Malabry : je ne change pas d'avis au gré des circonstances. La piscine des Blagis, agrandie, -mais c'était déjà valable avant- est la piscine enregistrant le plus d'entrées en Ile-de-France. Pourtant, elle affiche un déficit de fonctionnement d'un million d'euros. Un million d'euros de fonctionnement sur le budget châtenaisien pour disposer d'une piscine dans la commune, apparaîtrait comme une absurdité.

Nous observons ainsi tout l'intérêt des intercommunalités permettant de communautariser différents équipements et nous y reviendrons justement à travers le vœu de Monsieur SICART. Une étude a été conduite par l'intercommunalité sur les besoins au sein des sept villes. Cette étude a effectivement amené à un constat de manque de lignes d'eau par rapport à nos souhaits pour les scolaires et les clubs. Par conséquent, nous avons pris un certain nombre de mesures : premièrement, en ajoutant un deuxième bassin à la piscine des Blagis, livré depuis quelques mois ; deuxièmement, en reconstruisant la piscine des Iris à Antony, dotée également de lignes d'eau supplémentaires. Du coup, les scolaires se rendant auparavant à la piscine de Paris sud, totalement vétuste, vont à la piscine des Blagis.

L'an dernier, quelques problèmes ont été observés –ils ne sont pas encore survenus cette année- en termes d'horaires et de temps. Les cars se trouvaient ainsi dans les embouteillages et parfois, les enfants arrivaient un peu plus tard. Mais les travaux n'étaient pas encore terminés et nous verrons cette année si ce problème survient à nouveau. Dans le même temps, nous avons travaillé avec les

autres villes pour nous assurer que certaines écoles de Châtenay, un peu plus éloignées, puissent bénéficier d'horaires aux heures creuses, et des écoles plus proches de Sceaux, s'y rendant même parfois à pied, puissent avoir des horaires à 8h30 par exemple. Pour rappel, il n'existe pas de piscine à proximité de chaque école. Quand vous indiquez que pour Jaurès ou Léonard de Vinci, les Blagis représentent plus de trajet en car que la piscine universitaire, vous avez raison. Mais pour les Mouilleboeufs, les Blagis s'avèrent néanmoins beaucoup plus proches que la piscine universitaire.

Je continue aussi à travailler avec le syndicat mixte de la Grenouillère, pour avoir la possibilité, soit de construire une piscine couverte à côté de l'existante, soit de couvrir l'existante utilisée deux mois par an seulement. Celle-ci demeure d'ailleurs une gabegie en termes de dépense publique quand tout le monde insiste sur la nécessité de serrer les boulons : cette piscine ne sert quasiment jamais tout au long de l'année. A ce moment-là, nous disposerions d'une piscine à proximité de Châtenay-Malabry ne coûtant rien en fonctionnement sur le budget communal. J'ai déjà évoqué ce projet à plusieurs reprises.

Quant aux clubs de natation, la problématique est différente. Il existe des clubs dans chacune des villes. Mais puisqu'il existe désormais une intercommunalité, il n'est pas forcément nécessaire d'avoir autant de clubs : des regroupements pourraient permettre d'avoir un ou deux clubs ; certains de loisirs, d'autres de plus haut niveau. Une entente pourrait survenir à ce niveau-là permettant de mutualiser. Ainsi, des personnes pratiquant la natation pourraient profiter d'établissements plus récents, sans attendre la Grenouillère, et avant que ne parte la piscine de la fac. Il y a la piscine de Robinson non loin, où il existe un club, ou bien la piscine d'Antony. Des synergies pourraient donc se mettre en place à ce niveau.

Sur d'autres points soulevés, Monsieur CANAL peut vous répondre.

**Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire :**

Sur le football, ils vont effectivement utiliser le terrain d'honneur gazonné. Aujourd'hui, une occupation de terrain gazonné correspond à 15 heures hebdomadaires. Quand ils en ont besoin, ils l'utilisent, mais ils préfèrent cependant jouer sur les deux terrains synthétiques mis à leur disposition sur le bas de l'installation.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :**

Cela a d'ailleurs permis l'augmentation des effectifs comme vous l'avez souligné. Lorsque vous ne disposez que de terrains en herbe, au regard de la situation géographique de notre région, vous ne pouvez les utiliser que quinze heures par semaine, comme l'a indiqué Monsieur CANAL. En revanche, les terrains synthétiques peuvent être utilisés tous les jours ; quasiment 24 heures sur 24 si vous le souhaitez. Ces terrains ont ainsi permis la hausse d'effectifs. Nous avons donc bien fait de les réaliser plutôt que de garder un terrain boueux l'hiver et poussiéreux l'été.

**Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire :**

Les parents se plaignaient de voir rentrer les enfants tous rouges du terrain stabilisé.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Il s'agit encore d'une bonne initiative de notre part... Merci de le faire remarquer Madame DELAUNE.

**Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire :**

Concernant les trois athlètes du judo, je suis particulièrement étonné car lors de l'assemblée générale de l'ASVCM, le rapport de l'activité judo stipulait à l'ensemble des membres de l'association, que les trois personnes citées dans votre intervention, appartenaient bien à l'ASVCM.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Peut-être ont-ils deux licences ? Nous allons creuser. Cela vous gêne qu'ils soient membres du club de Châtenay ?

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Pas du tout. Je me demande s'ils quittent l'ASVCM de Châtenay pour aller ailleurs.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Pour commencer, nous ne sommes pas dans ce cas apparemment. Mais des départs arrivent par exemple au hand ou au foot. Je vous en donne la raison : nous nous sommes fixés des objectifs avec les sections de l'ASVCM en fonction des capacités de la Ville avec des seuils à ne pas dépasser en termes de sport élite. Nous ne tenons pas par exemple, à avoir du hand en division 1. Nous considérons que la Nationale 2 demeure un niveau très satisfaisant. Pour nos jeunes, localement, il s'agit déjà d'un bon niveau. De toute façon, au-delà, il convient de payer des joueurs n'appartenant plus à la commune. Il suffit de voir la très belle équipe de Paris Saint-Germain : elle ne compte aucun habitant de Paris, me semble-t-il. D'ailleurs, le financement arrive des émirats. Je n'ai rien contre, mais à Châtenay, cela n'existe pas.

Tant mieux, si nos éducateurs, si nos sections réalisent du bon travail et permettent à des jeunes d'acquérir un certain niveau les amenant à aller ailleurs. Je prends ainsi l'exemple du foot, avec BEN ARFA et BAMOGO, entre autres. Ils ne sont pas attachés à Châtenay, et nous n'allons pas leur mettre une chaîne au pied pour qu'ils ne partent pas dans un autre club. Cette situation se rencontre dans toutes les villes. Après, si vous voulez effectivement que Châtenay soit présent au plus haut niveau dans tous les sports, vous ne connaîtrez pas de déperditions. Toutefois, il me semblait que vous étiez attachée, comme moi, aux sports « de masse » -même si le terme ne me plaît pas- ouverts à toute la population, et pas forcément aux sports d'élite qui sont devenus des affaires financières. Pour notre part, nous nous sommes fixés des objectifs dans notre ville avec nos clubs pour toucher le plus grand nombre de Châtenaisiens sans atteindre forcément une élite où des gens viennent de la France entière et de l'étranger pour obtenir de bons résultats. Nous ne recherchons pas ça.

Oui, Madame DELAUNE.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Ma remarque porte sur un sport individuel et non collectif.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Il en va de même pour le judo : il s'agit peut-être d'un sport individuel, mais selon le niveau les judokas peuvent changer de club. Teddy RINER n'évolue pas dans n'importe quel club.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Je sais bien. Mais s'ils sont sur l'Essonne, pour le coup, il ne s'agit pas de résultats de l'ASVCM judo.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Le club indique qu'il est licencié chez eux. Je ne fais pas partie de la police, je fais confiance aux gens. Monsieur CANAL vient de nous lire le rapport émis par le club et nous demanderons au club si ces personnes sont réellement adhérentes ou si elles sont licenciées des deux côtés. Toutefois, je ne vois pas quel intérêt aurait le club à mettre en avant ces résultats si les sportifs ne sont pas licenciés chez lui. Peut-être ces personnes s'entraînent-elles chez nous et sont attachées à notre club parce qu'elles y ont débuté ? Peut-être qu'elles se trouvent aussi dans un autre club pour aller au-delà en termes d'entraînement, de compétition comme certains en sport étude ou autre ? Nous nous renseignerons mais nous pouvons au contraire nous féliciter d'observer un nombre de plus en plus important d'adhérents jeunes ou moins jeunes dans nos sections sportives. L'ASVCM compte ainsi près de 3 000 adhérents. Nous pouvons nous réjouir de voir de plus en plus de personnes pratiquer un sport. Toutefois, nous connaissons toujours des départs, quels que soient les sports, parce qu'une fois encore, nous nous limitons à un certain niveau : il s'agit d'un choix partagé avec les clubs actuels. Vous pouvez cependant faire d'autres propositions et souhaiter voir Châtenay-Malabry jouer en D1 à côté de Marseille ou de Paris Saint-Germain en foot. Cela demandera toutefois de lourds investissements et il sera nécessaire de payer très cher les joueurs professionnels.

Puisque vous me tendez la perche, je trouve absurde qu'arrivant à un certain niveau, il puisse encore exister des fonds publics. A Paris Saint-Germain, avec l'argent du privé, avec les joueurs au prix où ils sont achetés, je trouve personnellement scandaleux que la Ville de Paris apporte encore une subvention de plusieurs millions d'euros. Je préférerais voir cet argent investi pour permettre à des enfants des arrondissements parisiens, de disposer de stades. Certes, le PSG obtient des résultats et fait parler de la capitale, mais je préférerais voir l'argent public investi ailleurs. Cela n'empêche cependant pas d'avoir une grande équipe avec de l'argent privé, mais rien n'oblige à mêler les deux. Voilà ma vue et mon état d'esprit.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Je suis également en faveur du sport de masse, Monsieur le Maire : vous ne pouvez pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

C'est très bien, nous nous rejoignons donc. Tant mieux.

Oui, Monsieur CANAL.

**Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire :**

J'apporte juste un complément sur « l'aventure pédestre ». Cette section s'intitule de la sorte depuis plus de 25 ans à présent, me semble-t-il. L'ASVCM n'a jamais compté de section d'athlétisme. Aujourd'hui, l'aventure pédestre s'est resituée sur une activité de course verte avec la foulée hivernale, ou la course sur route, leur activité principale.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Très bien. Madame GUTGLAS souhaitait également intervenir, me semble-t-il.

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Comme vous, nous sommes favorables à un sport de masse.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

... Pour le plus grand nombre. Je n'aime pas trop le terme de « masse ».

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Pour les jeunes enfants, nous souhaitons une amplification auprès des populations scolaires. Il existe déjà des intervenants dans le cadre du temps scolaire, mais nous souhaitons dans le cadre des centres de loisirs, un réel service d'éducation territoriale permettant une continuité éducative entre l'école et les activités sportives proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. En ce qui concerne les coûts, il s'agit de choix de votre majorité. 500 enfants sont concernés par cela.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Ils sont un peu moins nombreux : 450 enfants fréquentent les centres de loisirs. Sauf à considérer que nos animateurs effectuent un mauvais travail, je n'ai pas connaissance de plaintes de parents. Ces centres sont très bien tenus avec des activités très intéressantes, y compris pédagogiques, menées tout au long de l'année. Si vous ne vous y êtes jamais rendue, je vous invite à aller voir des spectacles en fin d'année sur le travail effectué tout au long de l'année. Vous serez ainsi surprise de la qualité.

Quant au temps hors scolaire, cela n'a rien à voir avec les centres de loisirs fonctionnant pendant les vacances et le mercredi. Sur le périscolaire, nous y travaillons déjà : nous n'avons pas attendu un texte d'un ministre –mettant d'ailleurs la panique comme nous l'avons déjà évoqué–, pour apporter des activités culturelles et sportives à nos enfants. Depuis longtemps, nous avons mis en place à Châtenay de la musique avec des intervenants du conservatoire, du sport avec également des professionnels à disposition des écoles et des enseignants, des arts plastiques, la piscine avec les

maîtres-nageurs, etc. Je peux ainsi multiplier les exemples. Et ces activités existent pendant le temps scolaire. Autrement dit, tous les enfants quel que soit le quartier de résidence, quels que soient les moyens de leurs parents, peuvent en bénéficier. En revanche, avec les mesures du nouveau texte, les activités dans le périscolaire seront payantes. Par conséquent, ne profiteront de certaines activités que les familles disposant des moyens de payer.

En accord avec l'IEN, avec les directeurs d'écoles et les fédérations de parents d'élèves, nous conserverons ces activités durant le temps scolaire et nous proposerons d'autres activités tout aussi intéressantes durant le périscolaire. Au moins, tous les enfants châtenaisiens continueront à bénéficier de ce que beaucoup de villes ne font toujours pas. D'ailleurs, je ne suis même pas sûr qu'avec ce nouveau texte, ces villes le feront à l'avenir, car il n'existe aucune obligation. A Châtenay, il ne s'agira donc pas de garderie, il existera des projets pédagogiques, mais toutes les activités d'un certain niveau avec des enseignants demeureront sur le temps scolaire pour que tous les enfants de notre ville, sans exception –c'est-à-dire 3 000 enfants- puissent en bénéficier. Vous pourriez vous en réjouir...

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Je vous demandais d'amplifier...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Pour rappel, le périscolaire n'est pas obligatoire. L'école se terminera à l'horaire déterminé et les parents pourront reprendre leur enfant à partir de cette heure. Ils décident ou non de le laisser en périscolaire, comme à la garderie ou à l'étude dirigée. Il n'existe aucune obligation de rester en périscolaire. Même si nous généralisons et nous allons au-delà pour certaines choses, seuls les enfants dont les parents ont décidé de les laisser en périscolaire en profiteront. Je ne le veux pas cependant : je veux que tous les enfants de Châtenay, plus particulièrement ceux habitant dans les milieux défavorisés, puissent profiter comme les autres, des mêmes activités. Tel est mon choix.

*(Intervention hors micro de Mme Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Oui, je fais des choix. Mais voyez-vous, les activités réalisées durant le temps scolaire n'existaient pas à l'époque de vos amis ou même avant. Avant de réclamer un effort supplémentaire, pourquoi ne pas adopter ce qui est fait durant le scolaire. Avant de le demander pour une demi-heure supplémentaire dans le périscolaire, votre ministre aurait mieux fait de l'imposer durant le temps scolaire plutôt que de l'imposer ou d'essayer de l'imposer durant le périscolaire. Pour ma part, je n'ai pas à rougir de l'action menée pour nos enfants à Châtenay-Malabry. J'aimerais voir dans beaucoup de villes disposant pourtant de bien plus de moyens que nous, que le dixième soit fait.

Nous prenons acte de ce rapport.

***LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE***

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **Rapport d'activités et comptes 2012 de l'association « Office de Tourisme de Châtenay-Malabry ».**

*Rapport présenté par Madame Claudie BOUCHARD, Conseillère municipale déléguée*

Lors de sa séance du 22 décembre 2011, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'association « Office de Tourisme de Châtenay-Malabry »

Dans le cadre de la réglementation, et en application de l'article 6 de ladite Convention, l'association doit rendre compte de l'utilisation des moyens financiers, et matériels mis à disposition en présentant au Conseil municipal son rapport annuel d'activités.

Au titre de l'année 2012, l'association « Office de Tourisme de Châtenay-Malabry » a bénéficié d'une subvention de 62 000 euros.

Ce rapport est présenté pour information au Conseil municipal ; aussi, il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport d'activités dont les principaux éléments sont les suivants :

### **Quelques faits marquants de l'activité de l'année 2012**

L'association compte 199 adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2012, dont six associations et huit loueurs de chambres étudiantes.

On observe une augmentation de 32,66% par rapport à 2011. Cette augmentation s'explique notamment par la brocante / vide greniers du centre-ville.

### **Fréquentation**

Il y a eu 3 725 contacts à l'Office de Tourisme. Il s'agit de renseignements téléphoniques, personnes physiques, demandes d'information par mails, courriers. De plus, il convient d'y ajouter les 380 demandes d'abonnement gratuit à la lettre mensuelle des Échos de la Vallée-aux-Loups.

L'ensemble des contacts 2012 s'élève donc à un peu plus de 4 100, c'est-à-dire 10,05% de plus qu'en 2011.

### **Veille de la fréquentation des sites touristiques départementaux**

Comparativement à l'année 2011, 2012 a vu la fréquentation de l'Arboretum s'accroître de 113,9%. Cette incroyable augmentation est en grande partie due à l'installation en avril d'un éco-compteur et de l'ouverture d'une seconde entrée, ainsi que d'un parking sur l'avenue Jean-Jaurès. La Maison de Chateaubriand a connu, elle aussi, un accroissement de sa fréquentation de 4% par rapport à l'année précédente et l'Ile Verte, malgré la fermeture de janvier à mars pour travaux, bénéficie d'une augmentation de 10,8% (contre - 4,71% en 2011 par rapport à 2010).

Concernant le Musée du bonsaï Rémy Samson, nous constatons une légère baisse de la fréquentation, passant de 23 560 visiteurs en 2011 à 23 385 en 2012. Cela s'explique notamment par le mauvais temps hivernal avec la longue présence de neige début 2012.

## Manifestations et activités proposées au grand public et aux adhérents

Cette année, l'Office de Tourisme était présent et/ou organisait les animations suivantes :

<b>Mars</b>	<b>Billetterie du Salon International de l'Agriculture Conférence sur les plantes alimentaires, Forum des femmes</b>
<b>Avril</b>	<b>Billetterie de la Foire de Paris 3<sup>ème</sup> édition de la Journée du Pâquestrimoine</b>
<b>Mai</b>	<b>Billetterie pour le Festival du Val d'Aulnay Vide-greniers du centre ancien</b>
<b>Juin</b>	<b>Une Journée Nature &amp; Découverte : De la Vallée-aux-Loups au Bois de Verrières</b>
<b>Septembre</b>	<b>Forum des associations Journées européennes du Patrimoine Conférence sur les plantes toxiques Deux promenades mycologiques</b>
<b>Décembre</b>	<b>Téléthon</b> Le Téléthon a rapporté 837,23 € (contre 662,40€ en 2011).
<b>Tout au long de l'année</b>	<b>Newsletters bimestrielles : Les Échos de la Vallée-aux-Loups</b> Au 31/12/2012, l'association comptait 710 abonnés, soit une augmentation de 115,15%. 76% des Alto-séquanais abonnés sont des Châtenaisiens. La totalité des animations a drainé 2 160 participants, hors fréquentation du vide-greniers.

### Activités complémentaires :

<b>Janvier</b>	<b>Trophées Idées 92</b>
<b>Février</b>	<b>Visite pédagogique de la Cité-jardins</b>
<b>Mars</b>	<b>Assemblée Générale Ordinaire</b>
<b>Avril</b>	<b>Semaine du Développement Durable</b>
<b>Juin</b>	<b>Journée des partenaires</b> Le Comité Départemental du Tourisme des Hauts-de-Seine organise un salon des professionnels du tourisme afin de leur permettre de promouvoir leurs territoires de compétence respectifs.
<b>Octobre</b>	<b>3 visites pédagogiques</b>
<b>Tout au long de l'année</b>	<b>Travail avec le réseau touristique des Hauts-de-Bièvre Parution de nouvelles brochures :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Circuits de découvertes touristiques à Châtenay-Malabry</li><li>- « Se restaurer et dormir à Châtenay-Malabry »</li></ul>



### **Activités internes**

Les membres de l'Office de tourisme se sont réunis plusieurs fois en 2012 : une assemblée générale ordinaire, quatre conseils d'administration, deux bureaux.

#### Taxe de séjour

Elle représente 19 656,30 € répartis comme suit :

Le Chateaubriand	15 939,00 €
L'Hôtel du Parc	3 330,00 €
Le clos des princes	136,00 €
La demeure des tilleuls	203,60 €
Clévacances Ganzin-Simon	47,70 €

Cette somme, perçue par la commune, est reversée dans le cadre de la subvention de la ville.

#### Budget

L'ensemble des dépenses de l'association s'est élevé à 87 509 € et l'ensemble des recettes à 87 041 €. Soit un déficit de - 472 €. Ce qui porte le résultat cumulé au 31/12/2012 de l'association à +27 763 €.

La majeure partie des recettes se compose :

- de la subvention municipale, (62 000 €, soit 71,23 % des produits)

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser qu'en dehors de la subvention proprement dite, la Ville met à disposition à titre gracieux les locaux nécessaires au fonctionnement de l'Office de Tourisme, conformément à la convention d'objectifs précitée.

- de l'aide financière régionale « Emploi-tremplin » dont l'OT bénéficie jusqu'en 2015,  
- des sommes recueillies lors de la vente d'emplacements pour le vide-greniers du centre-ancien.

Le rapport d'activités de l'association est annexé au présent rapport.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame GUTGLAS.

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Premièrement, nous sommes effectivement satisfaits de l'action au niveau de l'Office de tourisme. J'insisterai cependant pour voir augmenter les visites se déroulant dans les cités-jardins. Des villes comme Suresnes disposent d'un musée et réalisent beaucoup d'actions autour de leur cité-jardin ; d'autres communes organisent des expositions, des visites et des balades « Mémoires des cités-jardins. Je sais que deux classes ont été concernées à Châtenay-Malabry mais nous souhaiterions davantage d'activités similaires pour donner un peu plus de fierté à ce quartier et à ses habitants.

**Madame Claudie BOUCHARD, Conseillère municipale déléguée :**

Si vous avez bien regardé la proposition effectuée lors des journées du patrimoine en 2012, nous avons organisé un rallye-découverte de la ville entièrement dans la Cité-jardin.

*(Interventions hors micro)*

**Madame Claudie BOUCHARD, Conseillère municipale déléguée :**

Cela répond à des demandes effectuées. Si les enseignants sont partants, nous sommes bien entendu disponibles.

*(Intervention hors micro de Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Des enseignants effectuent déjà des visites de la Cité-Jardin parce que nous leur avons proposé. Et comme l'a signalé Madame BOUCHARD, nous restons à leur disposition. Je côtoie nombre de gens habitant dans tous les quartiers de la ville, y compris la Cité-Jardin, et j'ai le sentiment qu'ils sont fiers non seulement d'habiter ce quartier, mais aussi d'habiter Châtenay-Malabry. Les habitants sont fiers d'habiter ce quartier. Et beaucoup plus qu'auparavant : les voitures ne brûlent plus, et le quartier a bien changé.

*(Intervention hors micro de Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Nous le montrons. Bien sûr, il est bon d'avoir une belle image à l'extérieur, mais je suis intéressé avant tout par le sentiment des Châtenaisiens sur leur quartier et leur ville. Justement, ils sont fiers de leur quartier et de leur ville, et j'y vois une belle avancée. Et si nous pouvons également faire parler de nous à l'extérieur, en positif et non dans les Unes des journaux, c'est encore mieux.

Nous prenons acte de ce rapport.

***LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE***

**CULTURE**

**Rapport d'activités et comptes annuels de l'association Centre d'Action Cinématographique LE REX – Année 2012.**

***Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire***

Lors de sa séance du 22 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé une nouvelle convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'association "CAC LE REX" pour une période de 3 ans.

Dans le cadre de la réglementation, et en application de l'article 6 de ladite convention, l'association doit rendre compte de l'utilisation des moyens financiers et matériels mis à disposition en présentant au Conseil Municipal son rapport d'activités annuel et ses comptes.

L'association "CAC LE REX" a bénéficié, au titre de l'année 2012, d'une subvention de 445 000 € à laquelle s'est ajoutée une subvention d'équipement de 13 000 € pour équiper la deuxième salle en matériel de projection numérique.

## BUDGET

Le compte de résultat de l'association, certifié par le Commissaire aux comptes et un expert-comptable, fait apparaître les éléments suivants :

- Montant des produits d'exploitation : 927 931 €
- Montant des charges d'exploitation : 859 347 €
- Résultat d'exploitation : + 68 584 €

En 2012, les subventions de la Ville ont représenté 48 % des produits d'exploitation hors aides indirectes sous forme de prise en charge des programmes ou de prestations de service diverses.

L'Association génère des recettes liées à son activité : billetterie, animations, location de salles, boissons, glaces, affiches, pour un total de 331 037 €, c'est-à-dire 35,7 %, du total des recettes. En ce qui concerne la billetterie, on peut constater une augmentation de 6,42 % en recettes (hors cartes d'adhésion) par rapport à 2011 (324 153 € contre 304 609 € en 2011).

### Activités 2012

Depuis sa réouverture en décembre 2005, le Rex dispose de 2 salles (salle 1 : 203 places orchestre et 192 places balcon + 10 places pour personnes à mobilité réduite ; salle 2 : 142 places + 4 places PMR). En 2012, 82 216 spectateurs ont fréquenté le Rex (contre 78 763 en 2011), ce qui fait une augmentation de 4,38 % du nombre de spectateurs. (+ 6,16 % d'entrées payantes)

### Chiffres :

En 2012, le REX a diffusé, toutes activités confondues, 219 films ; ceci a représenté 1 938 séances.

Pour rappel, en 2008 (année de réouverture) le Rex a comptabilisé 67 091 spectateurs. On constate donc, en 2012, une augmentation de 15 125 entrées, c'est-à-dire une augmentation de 22,5 % sur la période. La fréquentation continue donc sa progression annuelle, bien que 2012 ait été marquée par une baisse de 5,9 % en terme de fréquentation nationale des cinémas.

Ceci s'explique par la qualité de la programmation d'une part et les très bons résultats de films « porteurs » d'autre part. Sans oublier, le rayonnement de notre cinéma municipal au-delà des limites du territoire de Châtenay-Malabry.

Ainsi, 13 films ont dépassé la moyenne de 1 000 entrées par film dont, entre autres : « Le Marsupilami », « L'âge de glace 4 », « Jean de la Lune », « De Rouille et d'Os », « Dans la Maison », « J. Edgar » et « Kirikou et les hommes ».

### Programmation, classement et labels :

Sur les 219 films programmés en 2012, 66 (soit 30%, contre 18 % en 2011) l'ont été en « sortie nationale ».

Le Cinéma Le Rex étant classé « Art et Essai » et détenant le label « Jeune Public », le cinéma s'attache à répondre aux désirs des spectateurs et à susciter leur curiosité pour des œuvres particulières, différentes. Ainsi, sur la totalité des œuvres présentées :

- 67 films sont recommandés « Art et Essai »
- 30 films « Art et Essai - label Jeune Public »
- 27 films « Art et Essai – label Recherche et découverte »
- 8 films " Art et Essai – label Patrimoine et Découverte "

De même, l'engagement dans la défense du cinéma européen lui vaut, à nouveau, le label « Europa Cinéma ».

Concernant les origines des films programmés, 77 sont d'origine française (35,15 %), 59 films sont originaires d'autres pays européens (29,95 %) et 57 films sont d'origine nord-américaine (26,03 %). Les derniers 26 films (11,87 %) sont originaires du reste du monde (Asie, Amérique latine, Moyen-Orient, etc.).

## **Numérique**

Equipé en numérique dans la salle « Jean Vons », depuis la réouverture en 2008, la part des projections numériques s'est accrue significativement depuis 2011.

En outre, la salle Claude Miller (140 places) a été équipée en numérique depuis la fin du mois d'août 2012 ce qui a permis de proposer une programmation plus souple et plus homogène et mieux répartie sur les 2 salles.

## **Animations :**

Pour que le cinéma vive, il ne suffit pas de projeter des films mais de construire toute une politique d'animation autour par l'organisation de rencontres avec des réalisateurs, des débats autour de thématiques spécifiques.

Durant toute l'année 2012, le Rex a donc organisé différents "Rencontres-Débats", c'est-à-dire une projection, suivie d'une rencontre avec le réalisateur ou un autre professionnel du cinéma. Il a également participé au « Festival Télérama » et a proposé, dans ce cadre, 7 films datant de l'année précédente et choisis par les lecteurs de *Télérama*.

D'autres actions sont récurrentes telles que « Femmes et Cinéma » ; la participation à « La Semaine de la Femme » ; « Mémoire du Cinéma », avec différents cycles.

En 2012, Le Rex a participé au deuxième Salon du Livre « Voyages en Livres » et a proposé plusieurs films en rapport avec une publication littéraire, avec notamment « Sur la route » de Walter Salles, adapté du roman mythique éponyme de Jack Kerouac et auquel ont assisté 273 spectateurs.

Par ailleurs, en partenariat avec l'IDSU, le GAD, ainsi que d'autres associations locales, a été organisé une « Semaine de solidarité et de rencontres culturelles » autour d'Haïti.

D'autres actions sont organisées en partenariat avec l'IDSU, comme « Que vive la Banlieue », un accueil du « Café des Parents » ou encore le CLIP ou la présentation et évaluation du CUCS.

Par ailleurs, le Rex accueille différents événementiels, tels que l'Arbre de Noël du CCAS, le Noël des enfants des agents municipaux, le Noël des Écoles en alternance avec le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine, les CLSH ou encore, le spectacle de Noël des structures Petite enfance de la ville.

Un nouvel partenariat est né avec le Centre Denise Croissant, un hôpital de jour en psychiatrie pour adultes, visant l'insertion sociale et/ou professionnelle de personnes atteintes de pathologies psychiques stabilisées.

Le Rex est membre du Vivier des entreprises et, dans ce cadre, peut proposer des formules adaptées pour les entreprises locales.

## **Actions Jeunes Publics :**

Le rôle du Rex est d'amener les publics à découvrir des films et à participer ainsi à une formation culturelle. Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées dont « Les Avant-premières Jeune Public » ; « Cinécoles » avec les établissements scolaires, « Le Cinéma des P'tits Bouts » pour les enfants de 18 mois à 4 ans ; « Les Ciné-Goûters », en partenariat avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, basé sur un concept simple : 1 film, 1 animation, 1 goûter ; « Le Ciné-Jeunes » pour les jeunes à partir de 13 ans avec un tarif préférentiel; « Jury Jeunesse du Festival » et, enfin, « l'Atelier », en collaboration avec le Centre social Lamartine.

## **Les publics scolaires :**

De la même façon, le Rex s'inscrit dans différents dispositifs de promotion du cinéma dans le cadre du milieu scolaire avec « Ecole et Cinéma » et pour lequel le Rex est coordinateur dans les Hauts-de-Seine, « Collège au Cinéma », « Lycéens au Cinéma » et « Résonances ».

Le 11ème Festival « Paysages de Cinéastes » a eu lieu du 7 au 16 septembre 2012, mettant à l'honneur la Chine avec 8 long-métrages en compétition, une compétition pour le court-métrage, ainsi qu'une compétition jeune public.

Cette programmation est complétée par des « Cartes Blanches », une séance de « Cuisine au Cinéma », un hommage à Claude Miller, ainsi qu'une exposition de photos

Le Festival, s'inscrit maintenant durablement dans le paysage cinématographique de l'Île-de-France, avec une augmentation régulière du nombre de spectateurs : environ 4 000 spectateurs en 2012.

L'année 2012, fut, pour le Cinéma municipal le Rex, une excellente année, grâce aussi à une équipe professionnelle, qui l'anime tout au long de l'année.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport annuel d'activités et des comptes certifiés 2012 de l'association Centre d'Action Cinématographique Le Rex.

## **Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :**

Merci à vous Madame AUDOUIN. En l'absence d'interventions, nous prenons acte de ce rapport et nous nous félicitons du travail effectué.

### ***LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE***

## **VIE ASSOCIATIVE**

**Rapport annuel d'activités et comptes 2012 de l'association « Comité de soutien aux Jumelages de la ville de Châtenay-Malabry », dite Comité de Jumelage.**

***Rapport présenté par Madame Janie-Noële HELIES, Conseillère municipale déléguée***

Lors de la séance du 22 décembre 2011, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'association Comité de Jumelage.

En application de l'article 6 de ladite Convention, l'association doit rendre compte de l'utilisation des moyens financiers et matériels mis à disposition en présentant au Conseil municipal son rapport d'activité annuel.

Le comité de jumelage a transmis le rapport d'activités et ses comptes 2012 à la commune.

Au titre de l'année 2012, l'association Comité de Jumelage a bénéficié d'une subvention de **75 000 Euros**.

Le rapport moral et le rapport financier 2012 ont été approuvés à l'unanimité lors de la dernière Assemblée Générale.

Je vous demande de prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'association dont les principaux éléments sont les suivants :

### **Les comptes de l'association**

Les recettes ont représenté 169 060 € alors que les dépenses ont été de 164 182 €, soit un résultat de l'exercice de 4 878 €, ce qui porte le résultat cumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à 17 931 €.

Le rapport moral, présenté ci –joint, reprend l'ensemble des activités de l'association durant l'année 2012.

Le nombre d'adhérents était de 480 en 2012, chiffre stable.

### **1. Cours de langues**

En 2012/2013, les **cours dispensés** se répartissent par semaine de la manière suivante :

<b>anglais : 12</b> cours pour adultes, <b>8</b> cours pour enfants et <b>4</b> cours pour adolescents		
<b>allemand : 5</b> cours	<b>espagnol : 5</b> cours	<b>italien : 5</b> cours (dont 1 ouvert en bénévolat car seulement 4 apprenants inscrits)

Les tarifs des inscriptions annuelles (d'octobre 2012 à juin 2013) sont de 202 Euros pour les adultes, 138 Euros pour les adolescents et 102 Euros pour les enfants, tarif unique : Châtenaisiens ou non.

Fin mars 2013, nous totalisons **373 apprenants** dont **258** adultes, **36** adolescents, et **79** enfants qui suivent ces cours.

**Plus de 30 %** des apprenants sont donc des jeunes.

### **2. Echanges d'habitants**

**Italie** : le **Cittadinibus** a eu lieu à Châtenay-Malabry du jeudi 1<sup>er</sup> mars au dimanche 4 mars. Tout s'est bien passé et tout le monde a été ravi de cet échange. Les liens franco/italiens sont bien tissés. Nous sommes allés visiter Notre-Dame, la Conciergerie et la Sainte Chapelle guidés par Mlle Shoraya Samet qui a fait un travail remarquable, très apprécié par tous. Mme Zelinda Pacetti, du groupe italien, a assuré la traduction pour nos amis italiens. Le samedi 3 mars s'est passé avec les familles d'accueil jusqu'en début de soirée, puis nous nous sommes tous retrouvés au réfectoire de l'école Jules Verne pour un dîner dansant. Les Italiens ont voulu chanter la chanson « Caruso » en mémoire d'un des plus grands musiciens italiens contemporains qui venait de décéder : Lucio Dalla. Aussitôt, les danses et la bonne humeur ont pris le dessus. Le dimanche après-midi nous nous sommes retrouvés devant l'hôtel Chateaubriand afin de saluer le départ du Cittadinibus vers l'Italie, via l'aéroport d'Orly, toujours en covoiturage organisé par les familles d'accueil.

**Allemagne** : nous avons reçu nos amis allemands pour le **Bürgerbus** à Châtenay-Malabry durant le traditionnel week-end de l'Ascension : du jeudi 17 au dimanche 20 mai (46 personnes, dont 14 philatélistes). Comme le veut la coutume, nous sommes allés à la rencontre de nos amis, cette année, à Gerberoy, village remarquable situé à une vingtaine de kilomètres de Beauvais. Après une intéressante visite guidée par deux conférencières (dont une parlant allemand), les participants sont allés goûter. La rencontre entre les Allemands et les autres familles d'accueil a eu lieu à la Mairie de Châtenay-Malabry.

Le vendredi 18 fut consacré à la visite du château de Fontainebleau (avec audio guide dans la langue respective) et à un petit tour dans les jardins. Après le repas, départ pour Barbizon où était proposée une visite du musée « L'auberge Ganne » avec conférencières, auberge qui fut fréquentée par les peintres de l'École de Barbizon. La journée du samedi 19 s'est déroulée en famille pour les non-philatélistes, et les philatélistes ont visité le Musée de la Toile de Jouy à Jouy-en-Josas. Puis le samedi s'est achevé dans une atmosphère joyeuse et musicale lors d'un dîner à l'école élémentaire Jules Verne.

Des liens nouveaux se sont créés, des liens anciens se sont renforcés.

Philatélistes et non-philatélistes ont salué en nombre le départ du Bürgerbus le dimanche matin à proximité de l'hôtel Chateaubriand.

**Royaume-Uni** : le **Citizen Bus** a eu lieu à Wellington du vendredi 25 mai au lundi 28 mai. Nous sommes arrivés à Wellington vers midi et avons été accueillis à la Mairie par M. Frank Burns, maire de Wellington, où nous avons rencontré nos familles d'accueil, auprès desquelles nous avons terminé cette journée, puis celle du lendemain jusqu'en début de soirée. Nous nous sommes alors tous retrouvés pour un dîner dansant : nos amis anglais ont proposé des danses folkloriques, comme la barn dance et la line dance. L'ambiance était très sympathique.

Le dimanche matin nous avons rendez-vous à la Mairie pour le départ vers Chirk Castle. Après une promenade dans les jardins et la visite du Château, nous sommes allés en car jusqu'à Trevor, où nous avons fait un tour en bateau sur le canal avec le passage sous le viaduc Froncsyllte. Nous avons ensuite repris le car et sommes allés au sommet du Horseshoe Pass et descendus à Llagollen.

Le lundi matin les plus courageux ont fait l'ascension rituelle du Wrekin (7 km et 407 m de dénivelé), pendant que les autres sont restés en famille. Puis nous sommes tous partis vers l'aéroport de Birmingham vers 16h30.

### **3. Echanges scolaires**

#### **Avec l'Allemagne**

Un échange scolaire franco/allemand entre l'école élémentaire des **Mouilleboeufs** de Châtenay-Malabry et « la Grundschule » de Bergneustadt a été organisé : du 27 au 30 mars, 25 jeunes allemands sont venus à Châtenay-Malabry et 29 jeunes français se sont rendus à Bergneustadt du 7 au 11 mai. L'échange a été présenté aux parents le lundi 23 janvier. Le projet d'échange a débuté dès la rentrée de septembre 2011. En Allemagne, Mme Dunoyer, membre du comité de jumelage de Bergneustadt, a donné des cours de français aux jeunes allemands. Françoise Capron, enseignante de l'école élémentaire « Les Mouilleboeufs » a commencé l'apprentissage de l'allemand à partir de la Toussaint sur un temps périscolaire. Dès novembre, les élèves français ont entretenu une correspondance par Internet avec les élèves allemands. Mme Capron a accueilli chez elle, et dans sa classe, en février 2012, une stagiaire allemande de Bergneustadt. Pendant et après le séjour en Allemagne, les enfants ont rédigé un carnet de voyage. Pour communiquer entre eux, les enfants utilisaient l'allemand mais ont aussi perfectionné leur anglais qui était plus performant. Le dernier jour, lors du départ, les enfants étaient très tristes et de part et d'autres les larmes ont coulé. Beaucoup d'enfants ont échangé leur adresse, téléphone et mail.

Tous les membres du groupe franco/allemand (enseignantes comprises) ont vécu ensemble, pendant ce séjour, des moments très forts : entre autres, l'échange de cadeaux de part et d'autre. Un tee-shirt a été remis à chaque enfant (le dessin, sur le thème du vivre ensemble, avait été fait par les élèves de

Mme Capron). Un grand merci aux parents d'élèves pour cette initiative.

Du 15 au 22 novembre, 19 élèves du **Collège Brossolette** se sont rendus à Bergneustadt. Le jeudi 15 novembre le groupe français est arrivé à Bergneustadt. Le vendredi matin à l'école il y a eu une salutation officielle, puis les élèves ont participé à un jeu pour apprendre à se connaître. Ils sont partis en car pour une visite à Bonn, et ont fait une promenade dans la maison de l'histoire. Rallye dans la ville et retour à Bergneustadt en car. Le samedi et le dimanche étaient libres en famille. Le lundi les Français et les Allemands ont suivi les leçons en classe au WWG. Le mardi 20, pendant que les Allemands suivaient leurs horaires de cours, les Français ont visité la vieille ville de Bergneustadt. Un peu avant midi les Français sont revenus et ont participé à un projet commun jusqu'à 14h00. À 16h00 le groupe franco/allemand s'est retrouvé au Bowling Centre pour une rencontre de bowling.

Le mercredi les Allemands ont suivi leurs cours, et les Français sont allés à Cologne où ils ont participé à un rallye. Le groupe franco/allemand s'est recomposé dans l'après-midi et la fête d'adieu a eu lieu au WWG.

Le jeudi matin rendez-vous au WWG où les Allemands ont suivi leurs cours et les Français ont fait le bilan de leur expérience à Bergneustadt. Vers 10h30 départ des vers Gummersbach et retour en France.

Le groupe de jeunes lycéens allemands est venu à son tour à Châtenay-Malabry du 11 au 18 avril 2013.

### **Avec le Royaume-Uni**

Un échange scolaire franco/anglais entre le Groupe Scolaire Sophie-Barat de Châtenay-Malabry et un établissement scolaire britannique a été organisé du 13 au 18 mars en Angleterre, dans les environs de Wellington, pour 30 élèves et du 12 au 15 juin à Châtenay-Malabry. Un pot d'accueil a été organisé au collège Brossolette le mercredi 13 juin pour réunir tous les Français et les Anglais.

### **Avec l'Italie**

Du 22 au 25 mai, un groupe composé de 22 latinistes du Collège Léonard de Vinci, accompagné entre autres de leur professeur d'anglais, s'est rendu à Bracciano. Ils ont été logés au club de voile. Le mercredi 23, ils ont passé la journée à Rome et ont visité, entre autres, le Mont Palatin, le Colisée. Le jeudi 24, ils ont passé la matinée dans 2 établissements scolaires italiens (1 lycée, puis 1 collège) et ont ensuite profité des activités nautiques du lac. Le vendredi 25, ils ont visité le Château de Bracciano puis sont rentrés en France.

## **4. Activités des jeunes Européens**

Quelques jeunes allemands sont venus à Châtenay-Malabry dans le cadre de leurs stages, et un chatenaisien a suivi un semestre en Allemagne.

## **5. Rencontres musicales**

- Jeudi 21 juin : fête de la Musique à Châtenay-Malabry, réunissant un groupe de musiciens italiens (3 jeunes sur scène) et une musicienne allemande. .
- Du 2 au 5 août, un groupe chatenaisien « Human Vacuum » s'est rendu à Bracciano et a participé au festival de musique italien (Euromusicfest), réunissant des Italiens, des Allemands et des Français.
- Samedi 22 septembre, réunion franco-allemande au Conservatoire de Châtenay-Malabry autour d'un projet de cabaret en 2013 - 2014.



## **6. Action « Tiers-Monde » (projet tripartite)**

L'action « Tiers-Monde » est toujours commune aux trois villes : Landsmeer, Bergneustadt et Châtenay-Malabry. De janvier 2010 à décembre 2012 Bergneustadt a eu la responsabilité du projet et avait opté pour une action au Sénégal, en collaboration avec l'association le « Weltfriedensdienst », association avec laquelle Bergneustadt avait déjà travaillé pour leur projet précédent.

Nous avons pu constater des indicateurs positifs des interventions de l'association : la collectivité s'est donné les moyens pour mettre en œuvre les projets proposés. Les moyens et méthodes pédagogiques ont vu le jour. Les programmes d'encadrement des écoles sont validés par les autorités académiques. Dans chaque village concerné, abritant une école-test, il existe maintenant un espace aménagé (jardin, reboisement, aire de repos etc..) implanté et entretenu par les élèves. Au niveau des ménages, le tri sélectif et la prévention des déchets, le compostage et l'aménagement d'espaces verts sont largement appliqués. Des changements d'attitude des enfants par rapport aux dégradations et au cadre de vie sont réels chez la majorité d'entre eux. Les enfants organisent régulièrement des séances de nettoyage des places publiques de leur village.

Le jardin scolaire est entretenu par les élèves avec l'appui des enseignants, des parents d'élèves et des techniciens engagés sur ce programme. Une organisation mutualiste a été mise en place. Un cadre de réflexion sur l'insertion des jeunes déscolarisés a été mis en place, avec leur participation au projet. Enfin des plans de formation ont été mis en place. Le prochain projet de janvier 2013 à décembre 2015 va être mené par les néerlandais et concernera l'Afrique du Sud.

## **7. Forum des Associations**

Il s'est tenu toute la journée du samedi 8 septembre avec toujours un énorme succès : plus de 200 personnes renseignées, plus de 150 dossiers d'inscription aux cours de langues ont été distribués.

## **8. Lauréats du Salon**

Nous avons eu le plaisir d'accueillir des œuvres d'artistes anglais et italiens exposées dans la salle des Mariages du 6 au 21 octobre.

## **9. Réunions**

- Visite officielle d'une délégation néerlandaise. Mme Astrid Nienhuis, maire de Landsmeer et M. Hans Brosse sont venus à Châtenay-Malabry à l'occasion des célébrations du 14 juillet. Ils sont restés deux jours et nous avons eu la possibilité d'échanger beaucoup d'idées sur les projets futurs entre nos 2 villes ainsi qu'avec les autres villes jumelles.
- **AFCCRE** (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe)  
Cette année, le Comité de Jumelage s'est de nouveau investi avec l'AFCCRE afin de partager plus d'expériences avec d'autres villes françaises et européennes :
  - ♦ Jeudi 26 et vendredi 27 janvier une délégation a participé au séminaire de la Commission franco-allemande à Nantes.
  - ♦ Mercredi 27 juin une délégation a participé à la Commission « Jumelages et Europe des Citoyens » à Issy-les-Moulineaux.
  - ♦ une délégation est allée à Cadix du 26 au 28 septembre pour une réunion des États Généraux du CCRE qui avait comme titre : "Décentralisation, Démocratie, Développement, Innover pour une Europe en 3 Dimensions". Il y a eu d'importantes rencontres pour pouvoir bâtir de nouvelles relations avec des villes espagnoles.

Ces déplacements ont été partiellement financés par l'AFCCRE.

## **10. Pique-nique**

Pour la deuxième fois, le Comité de Jumelage a organisé un pique-nique qui a eu lieu le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2012 dans les jardins du Pavillon Colbert. Ce fut de nouveau un moment très convivial et sympathique partagé par environ 70 personnes.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport d'activités de l'association « Comité de Jumelage » et de ses comptes.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Merci de ces informations. En l'absence de demandes d'informations, nous prenons acte de votre rapport.

### ***LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE***

## **URBANISME – TRAVAUX**

**Régularisation d'emprise foncière de la rue du Général de Gaulle.**

***Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire***

Dans le cadre du projet de requalification du centre-ville, par acte de vente en date du 9 septembre 2010, la société Allianz Pierre a cédé à la ville la parcelle cadastrée section AI n° 136. Il s'agit de l'emprise foncière des places de stationnement situées au droit de l'immeuble sis 67/71 rue Jean Longuet.

Dans le prolongement de ce projet, la société Allianz Pierre a souhaité clôturer sa propriété en limite séparative.

Lors de la réalisation des travaux, son représentant a pris contact avec la ville, afin de signaler à la commune la nécessité de procéder à un nouveau découpage parcellaire.

En effet, il s'est avéré qu'une partie du trottoir, d'une superficie de 42 m<sup>2</sup> et située à l'angle des rues Jean Longuet et Général de Gaulle fait en réalité partie de la résidence « Voltaire 2 ».

Il s'agit donc aujourd'hui d'acquérir et d'intégrer au domaine public communal cette parcelle.

Considérant que la ville a procédé à l'aménagement de la voirie à cet endroit ainsi qu'au déplacement des armoires électriques, il est donc envisageable d'acquérir ce bien à l'euro symbolique.

Le Service France Domaine a estimé ce bien par évaluation en date du 15 janvier 2013.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature des actes de transfert entre la Ville et la société Allianz Pierre.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Aucune. Je mets ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

DECISION N° 133 DU 5 JUILLET 2013 APPROUVANT L'AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE, À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE, DE LOCAUX MUNICIPAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « GERMAE ».

*La Ville mettait à la disposition de l'association GERMAE des locaux municipaux, à savoir le centre de loisir de l'école primaire Jules Verne ainsi que le Pavillon Colbert. Dans le cadre des travaux de réfection, rénovation et extension du Groupe Scolaire Jules Verne, les locaux du Centre de Loisir de l'école primaire ne sont plus disponibles. C'est pour cette raison qu'un avenant à la convention a été signé.*

DECISION N° 134 DU 5 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION STEP.

*La salle de danse du gymnase Jean Jaurès est mise à la disposition de l'association Step pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

- *Dimanche de 10 h 00 à 12 h 00*

DÉCISION N° 135 DU 5 JUILLET 2013 APPROUVANT L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ RELATIF À LA CAPTURE, AU RAMASSAGE ET A LA PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX ERRANTS OU MORTS SUR LA VOIE PUBLIQUE POUR LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

*La ville a, le 28 mai 2010, approuvé le marché à bon de commande relatif à la capture, au ramassage et prise en charge des animaux errants ou morts sur la voie publique attribué à la société SACPA.*

*La formule de révision des prix prévue à l'article 4.2 du cahier des clauses particulières, dans sa rédaction, comporte une erreur.*

*Le présent avenant a pour objet, la correction de la formule de révision des prix.*

*Cette modification ne bouleverse en rien l'économie générale du marché. Les montants minimum et maximum du marché restent inchangés.*

DECISION N° 136 DU 5 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION CAMUS.

*Le gymnase Pierre Brossolette est mis à la disposition de l'association CAMUS pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

- *Lundi de 20h à 21h*

DECISION N° 137 DU 5 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE JULES VERNE DE LA VILLE À LA SECTION TENNIS DE TABLE DE L'ASVCM.

*Le gymnase Jules Verne est mis à la disposition de la section tennis de table de l'ASVCM pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

- *Lundi de 20h à 23h30*
- *Mardi de 17h45 à 23h30*
- *Mercredi de 16h30 à 23h30*
- *Jeudi de 16h30 à 23h30*
- *Vendredi de 17h30 à 23h30*
- *Samedi de 09h30 à 13h et selon le calendrier des matchs de 14h à 22h*
- *Dimanche selon le calendrier des matchs de 09h à 19h*

DÉCISION N° 138 DU 5 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASVCM AIKIDO.

*Les salles de judo et de gymnastique du gymnase Jean Jaurès sont mises à disposition de l'ASVCM Aïkido pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

*Salle de judo du gymnase Jean Jaurès*

- *Mardi de 19 h 00 à 22 h 30*
- *Vendredi de 19 h 30 à 22 h 30*

*Salle de gymnastique du gymnase Jean Jaurès*

- *Lundi de 19 h 30 à 21 h 00*

DECISION N° 139 DU 11 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION LES AMIS DE L'ATELIER.

*Le terrain synthétique des Bruyères dit « du haut » est mis à la disposition de l'association Les Amis de l'Atelier pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

- *jeudi de 10 h 30 à 11 h 30*

DECISION N° 140 DU 11 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE JULES VERNE AU CENTRE DENISE CROISSANT.

*Le gymnase Jules Verne est mis à la disposition du centre Denise Croissant pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

- *jeudi de 15 h 00 à 16 h 30*

DECISION N° 141 DU 11 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE Á DISPOSITION DE L'ESPACE OMNISPORTS PIERRE BÉRÉGOVOY DE LA VILLE AU COMITÉ D'ENTREPRISE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS (ANDRA).

*L'espace omnisports Pierre Bérégovoy est mis à la disposition du comité d'entreprise de l'ANDRA pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre onéreux selon les modalités suivantes :*

- *lundi de 12h00 à 13h00*

DECISION N° 142 DU 12 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE Á DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE Á L'ASSOCIATION VO-THUAT.

*Les salles de judo et de gymnastique sont mises à la disposition de l'association Vo-Thuat pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

Salle de judo du gymnase Jean Jaurès

- *Lundi de 21 h 00 à 22 h 30*
- *Mardi de 17 h 30 à 19 h 00*
- *Vendredi de 17 h 30 à 19 h 30*

Salle de gymnastique du gymnase Jean Jaurès

- *Mercredi de 20 h 00 à 22 h 30*
- *Jeudi de 20 h 00 à 22 h 30*
- *Samedi de 14 h 00 à 17 h 00*

DÉCISION N° 143 DU 12 JUILLET 2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CLOS COUVERT DU BÂTIMENT JEAN MOULIN – 3 LOTS.

LOT N°1

*Trois entreprises ont présenté une offre.*

*L'offre de l'entreprise SD Européenne a été déclarée anormalement basse.*

*Attributaire : société PRADEAU ET MORIN*

LOT N°2

*Deux entreprises ont fait une offre*

*Attributaire : société PRADEAU ET MORIN*

LOT N°3

*Quatre entreprises ont fait une offre*

*Attributaire : société NORBA*

DÉCISION N° 144 DU 17 JUILLET 2013 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE L'ASSURANCE PACIFICA SUITE Á DES DÉGÂTS MATÉRIELS DU DOMAINE PUBLIC SITUÉS AU 1 RUE ALBERT THOMAS DUS Á UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION SURVENU LE 9 MAI 2013.

*Le Jeudi 9 mai 2013, au 1 rue Albert Thomas, un véhicule a endommagé du mobilier urbain, les frais de réparation avancés par la Ville sont de l'ordre de 132, 42 €.*

*L'Assurance du tiers, PACIFICA verse l'indemnité prévue.*

DECISION N° 145 DU 22 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE OMNISPORTS PIERRE BÉRÉGOVOY AU CREPS D'ILE DE France.

*L'espace omnisports Pierre Bérégovoy est mis à la disposition du CREPS ILE DE France du 26 au 30 août 2013 de 10h à 12h et de 16h à 18h, à titre onéreux.*

DECISION N° 146 DU 22 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION TEN'DANSE.

*La salle de danse du gymnase Jean Jaurès est mise à la disposition de l'association Ten'danse pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

- *Mardi de 17h30 à 22h30*
- *Jeudi de 17h à 19h*
- *Samedi de 12h à 16h*

DECISION N° 147 DU 22 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE L'ASVCM.

*Les salles du gymnase Jean Jaurès sont mises à la disposition de la section gymnastique volontaire de l'ASVCM pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

- *salle de danse : jeudi de 9h à 12h*
- *salle de gymnastique : mercredi et jeudi de 18h à 20h, samedi de 10h à 20h*
- *salle de judo : jeudi de 9h à 12h du 4 novembre 2013 au 14 février 2014*
- *salle de « La Briaude » : mardi de 9h à 12h et vendredi de 12h à 13h*

DÉCISION N° 148 DU 22 JUILLET 2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE PEINTURE DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX (2013).

*L'objet du présent marché est de confier au titulaire l'exécution de travaux de peinture dans divers sites de la ville.*

*Montant du marché : 23.874,45 € H.T. soit 28.553,84 € T.T.C.*

*Le marché a été passé en application de l'article 35 II – 6° du code des marchés publics.*

DÉCISION N° 149 DU 24 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION FOOTBALL DE L'ASVCM.

*Les installations sportives sont mises à disposition de la section Football de l'ASVCM pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

*Terrain synthétique des Bruyères dit « du haut »*

- *Lundi de 17h15 à 22h*
- *Mardi / Jeudi de 17h30 à 22h*
- *Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 22h*
- *Vendredi de 15h30 à 22h*
- *Samedi de 8h à 12h et de 13h à 19h*

- *Dimanche de 10h à 20h*

Terrain synthétique des Bruyères dit « du bas »

- *Lundi / Vendredi de 15h30 à 22h*
- *Mardi de 17h30 à 22h*
- *Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 22h*
- *Jeudi de 16h à 22h*
- *Samedi de 8h à 12h et de 13h à 20h*
- *Dimanche de 10h à 20h*

Terrain d'Honneur

- *Mardi / Jeudi de 17h30 à 20h*
- *Mercredi de 8h30 à 18h*
- *Samedi de 14h à 16h*

Salle polyvalente du gymnase Jean Jaurès

- *Jeudi de 20h à 22h (du 2 novembre 2013 au 1<sup>er</sup> mars 2014)*
- *Samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h30*

Gymnase Thomas Masaryk

- *Mercredi de 16h30 à 20h*
- *Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h*

DECISION N° 150 DU 25 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BRANCHEMENT D'EAU ET D'ELECTRICITE ENTRE LA SOCIETE DEMATHIEU-BARD ET LA VILLE DE CHATENAY-MALABRY.

*Pour l'alimentation des équipements nécessaire au chantier de travaux de l'école Jule Verne, l'entreprise DEMATHIEU-BARD – titulaire du lot « gros Œuvre » - a sollicité la Ville pour utiliser les branchements d'eau et d'électricité existants.*

DÉCISION N° 151 DU 25 JUILLET 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION KARATÉ DE L'ASVCM.

*Les salles de danse et de judo du gymnase Jean Jaurès sont mises à disposition de la section Karaté de l'ASVCM pour la saison sportive 2013-2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

- *salle de danse du gymnase Jean Jaurès : le mercredi de 16 h 30 à 21 h 30 et le vendredi de 20 h 00 à 22 h 30;*
- *salle de judo du gymnase Jean Jaurès : samedi de 14 h 00 à 16 h 00.*

DÉCISION N° 152 DU 2 AOÛT 2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES SERVEURS INFORMATIQUES DE LA MAIRIE ET DE LEUR ENVIRONNEMENT.

*Le marché constitué d'un lot unique est passé sous la forme d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics, pour les montants suivants :*

<i>Montant minimum annuel HT</i>	<i>Montant maximum annuel HT</i>
<i>20 000 € HT</i>	<i>95 000 € HT</i>

*Le marché est passé pour une durée d'un (1) an à compter du 29 août 2013. Il est reconductible une fois (1) fois par tacite reconduction.*

*Attributaire : Société INIFLUX*

DÉCISION N° 153 DU 5 AOÛT 2013 APPROUVANT LES AVENANTS N°1, N°2 ET N°3 AU CONTRAT EN RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE DE LA COMPAGNIE SMACL ASSURANCES POUR LA RÉVISION DES COTISATIONS 2012.

*L'avenant n°1 fixe la cotisation définitive pour l'année 2012 avec une augmentation de 4 464, 12 €/TTC.*

*L'avenant n°2 a pour objet l'annulation de l'avenant n°1.*

*L'avenant n°3 fixe la cotisation définitive pour l'année 2012 à 13 127, 37 € et rembourse au titre de l'avenant 1 809,41 €.*

DÉCISION N° 154 DU 7 AOÛT 2013 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE POLYVALENT À USAGE SPORTIF POUR LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY – VRD ESPACES VERTS.

*Le présent avenant a pour objet :*

*Augmentation du montant initial du marché :*

*Ces nouvelles prestations entraînent une augmentation du montant initial du marché comme suit :*

*Montant initial du marché : 658 511,00 € HT*

*Montant de l'avenant : 171.814,81 € HT*

*Nouveau montant du marché : 830.325,81 € HT*

*Soit une augmentation de 26,09 % du montant du marché initial, dont une grande partie s'explique par les conséquences de l'incendie survenu le 14 juin 2012.*

DÉCISION N° 155 DU 8 AOÛT 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE À LA SECTION HANDBALL DE L'ASVCM.

*L'espace omnisports Pierre Bérégovoy, la salle polyvalente du gymnase Jean Jaurès et la salle polyvalente du complexe sportif Léonard de Vinci seront mises à disposition de l'ASVCM Handball pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

*Espace omnisports Pierre BÉRÉGOVOY*

- *Lundi et mardi de 19 h 30 à 22 h 30*
- *Mercredi de 16 h 30 à 17 h 30 et de 19 h 00 à 22 h 30*
- *Jeudi de 19 h 30 à 22 h 30*
- *Vendredi de 19 h 00 à 22 h 30*
- *Samedi selon les calendriers de matchs*

*Salle polyvalente du gymnase Jean JAURÈS*

- *Lundi de 18 h 45 à 22 h 30*
- *Mardi de 19 h 00 à 22 h 30*
- *Mercredi de 16 h 30 à 20 h 45*
- *Jeudi de 20 h 00 à 22 h 30 (du 09/09/13 au 18/10/13 et du 03/03/14 au 04/07/14)*
- *Vendredi de 18 h 30 à 20 h 30*



Salle polyvalente du Complexe Sportif Léonard DE VINCI

- Lundi de 18 h 00 à 21 h 00
- Mardi de 17 h 30 à 22 h 00
- Mercredi de 16 h 30 à 22 h 30
- Jeudi de 17 h 30 à 22 h 00
- Vendredi de 19 h 00 à 22 h 30
- Dimanche selon les calendriers de matchs de jeunes

DÉCISION N° 156 DU 8 AOÛT 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE À LA SECTION YOGA DE L'ASVCM.

*La salle de réunion des Bruyères sera mise à disposition de l'ASVCM Yoga pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

Salle de réunion des Bruyères

- **Jeudi de 14 h 00 à 15 h 30**

DÉCISION N° 157 DU 12 AOÛT 2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES SERVEUR ET RÉSEAU.

*Le marché constitué d'un lot unique est passé sous la forme d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics, pour les montants maximum de 180 000 € HT sur la durée du marché.*

*Le marché est passé pour une durée de deux ans à compter de sa date de notification.*

*Attributaire : Société INIFLUX*

DÉCISION N° 158 DU 12 AOÛT 2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIRIE – AVENUE DU BOIS DE VERRIÈRES.

*Le marché est conclu pour une durée confondue avec la durée d'exécution des travaux de cinq (5) mois, à compter de sa date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.*

*5 sociétés se sont portées candidates.*

*Attributaire : société VRD*

DÉCISION N° 159 DU 12 AOÛT 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION, À TITRE ONÉREUX, D'UN BOX DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS, ENTRE LA VILLE ET MONSIEUR ROUVEL JONATHAN.

*Les boxes du parking de l'avenue du Bois sont mis à la disposition, à titre onéreux, des riverains qui en font la demande.*

*Monsieur ROUVEL Jonathan souhaite louer un box dans le deuxième sous-sol de ce parc de stationnement.*

DÉCISION N° 160 DU 13 AOÛT 2013 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PARIS NORD ASSURANCES SERVICES SUITE À LA DÉGRADATION DU GYMNASSE LEONARD DE VINCI PAR UN TIERS NON IDENTIFIÉ LE 14-15 JUIN 2013.

*Le lundi 17 juin, il a été constaté que des dégradations ont été commises par un ou des tiers non identifiés entre le vendredi 14 juin à 22h30 et le samedi 15 juin 2013 à 8H00.*

*Le montant des réparations s'élevait à 3649, 00 € (devis WARSMANN).*

*La compagnie PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (PNAS) a transmis un chèque*

*d'indemnisation d'un montant de 2 649,00 €, correspondant au montant des frais de réparation, franchise de 1 000, 00 € déduite.*

DÉCISION N° 161 DU 13 AOÛT 2013 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PARIS NORD ASSURANCES SERVICES SUITE AUX DÉGRADATIONS COMMISES AU LIEU D'ORIENTATION ET D'ÉCOUTE SITUÉ AU 134 AVENUE ROGER SALENGRO A CHATENAY-MALABRY LE 28 MARS 2013.

*Le jeudi 28 mars 2013 il a été constaté des dégâts matériels suite à une effraction.*

*Le montant des frais de réparation s'élevait à 3 070, 13 €, après expertise un taux de vétusté de 50 % a été appliqué.*

*La compagnie PNAS a versé une indemnité immédiate de 535,07 €, et un complément de 767,53 € sera versé sur présentation de la facture, ce qui représente une indemnité totale de 1 302, 60 €, franchise de 1 000, 00 € déduite.*

DÉCISION N° 162 DU 13 AOÛT 2013 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PARIS NORD ASSURANCES SERVICES SUITE À LA DÉGRADATION DU GYMNASÉ LEONARD DE VINCI LE 25 AVRIL 2013.

*Le vendredi 26 avril 2013, il a été constaté que des dégradations ont été commises le jeudi 25 avril 2013, à partir de 22H00.*

*Le montant des frais de réparation s'élevait à 2 487, 68 €. (devis WARSMANN).*

*La compagnie PNAS, assureur de la Ville a versé une indemnité de 1 487, 68 €, correspondant aux frais de réparation, franchise de 1 000, 00 € déduite.*

DÉCISION N° 163 DU 14 AOÛT 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE OMNISPORTS PIERRE BÉRÉGOVOY AU CREPS D'ÎLE-DE-FRANCE.

*L'espace omnisports Pierre Bérégovoy est mis à disposition du CREPS D'Ile de France pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

**Espace omnisports Pierre BÉRÉGOVOY**

- Lundi de 16 h 30 à 19 h 30
- Mardi de 16 h 30 à 19 h 30
- Jeudi de 16 h 30 à 19 h 30

DÉCISION N° 164 DU 14 AOÛT 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION APEI LA NICHÉE ET L'ITEP JACQUES PREVERT.

*Les équipements sportifs sont mis à disposition de l'association l'APEI La Nichée et l'ITEP Jacques PREVERT pour la saison sportive 2013-2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

**Terrain synthétique des Bruyères dit « du haut » :**

**Jeudi de : 8 h 00 à 10 h 00**

**Terrain synthétique des Bruyères dit « du bas » :**

**Jeudi de : 14 h 00 à 16 h 00**

**Salle de gymnastique au gymnase Jean Jaurès :**

**Lundi de : 13 h 00 à 14 h 30 du 16 avril 2014 au 4 juillet 2014**

**Mardi de : 9 h 00 à 10 h 00**

**Salle de danse au gymnase Jean Jaurès**

**Jeudi de : 9 h 30 à 12 h 00 du 6 janvier 2014 au 14 février 2014 et de 13 h 30 à 15 h 00 du**

**4 novembre 2013 au 11 avril 2014**

Salle de judo au gymnase Jean Jaurès

**Mardi de : 15 h 00 à 16 h 00 du 2 mai 2014 au 4 juillet 2014**

**Mercredi de : 9 h 30 à 12 h 00 du 4 novembre 2013 au 14 février 2014**

**Vendredi de : 10 h 00 à 12 h 00 du 2 avril 2014 au 4 juillet 2014 et de 14 h 30 à 15 h 45**

Salle polyvalente au gymnase Jean Jaurès :

**Lundi de : 10 h 00 à 12 h 00 du 2 mai 2014 au 4 juillet 2014**

DÉCISION N° 165 DU 14 AOÛT 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU GYMNASSE JEAN JAURÈS DE LA VILLE À L'IME JEUNE APPEDIA.

*La salle de gymnastique du gymnase Jean Jaurès est mise à la disposition de l'association IME Jeune Appedia pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

Salle de gymnastique du gymnase Jean JAURES

- *Lundi de 10 h 00 à 12 h 00*
- *Mardi de 10 h 00 à 12 h 00*

DÉCISION N° 166 DU 22 AOÛT 2013 APPROUVANT L'AVENANT DE TRANSFERT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DES PROGICIELS SAGE FINANCEMENTS ET SAGE PATRIMOINE.

*L'avenant a pour objet le transfert du marché conclu avec SAGE SAS à la société SALVIA DEVELOPPEMENT suite à la cession des activités « Collectivités locales, Habitat Social & Immobilier » de SAGE SAS.*

*L'ensemble des clauses du marché non modifié par le présent avenant demeure en vigueur.*

DÉCISION N° 167 DU 22 AOÛT 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION VOLLEY-BALL DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHÂTENAY-MALABRY (ASVCM).

*Le gymnase Pierre Brossolette, l'espace omnisports Pierre Bérégofoy, la salle polyvalente du complexe sportif Léonard de Vinci sont mis à disposition de l'ASVCM section Volley-ball pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

➤ *Gymnase Pierre BROSSOLETTE*

- *lundi de : 16 h 30 à 18 h 00  
21 h 00 à 23 h 30*
- *mardi de : 17 h 30 à 23 h 30*
- *mercredi de : 18 h 00 à 23 h 30*
- *jeudi de : 16 h 30 à 23 h 30*
- *vendredi de : 17 h 30 à 23 h 30*
- *samedi de : 12 h 00 à 22 h 00 selon les calendriers de match*
- *dimanche de : selon les calendriers de match*

➤ *L'espace omnisports Pierre BEREGOVOY*

- *mercredi de : 17 h 30 à 19 h 00*

➤ *Salle polyvalente du complexe sportif Léonard de Vinci*

- *jeudi de : 16 h 30 à 17 h 30*
- *vendredi de : 16 h 30 à 17 h 30*

DÉCISION N° 168 DU 23 AOÛT 2013 APPROUVANT L'AVENANT A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE, À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE, DE LOCAUX MUNICIPAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « COMPAGNIE DE LA LUNE ».

*L'association «Compagnie de la Lune» souhaite continuer à bénéficier de la salle à la Maison de Quartier La Briaude sise 22-32 rue Léon Martine à Chatenay-Malabry, afin d'y exercer ses activités.*

DÉCISION N° 169 DU 2 SEPTEMBRE 2013 MODIFIANT L'ARTICLE 2 DE LA DÉCISION N°102 DU 25 AOÛT 2005 MODIFIANT LES SOUS-RÉGIES D'AVANCES POUR CHAQUE CENTRES DE LOISIRS.

ET

DÉCISION N° 170 DU 2 SEPTEMBRE 2013 MODIFIANT L'ARTICLE 4 DE LA DÉCISION N°99 DU 25 AOÛT 2005 MODIFIANT LA RÉGIE D'AVANCES DES CENTRES DE LOISIRS.

*Pour que le régisseur puisse régler avec la régie des titres de transport RATP pour le déplacement des enfants et des animateurs, le trésorier a demandé que cette cette dépense soit ajoutée à la liste des dépenses autorisées. La Régie d'Avances des Centres de Loisirs est donc modifiée en ce sens.*

DÉCISION N° 171 DU 3 SEPTEMBRE 2013 AUTORISANT L'UTILISATION DU DOJO DU GYMNASSE JEAN JAURÈS DE LA VILLE PAR LA SECTION AIKIDO DE L'ASVCM LE 6 SEPTEMBRE 2013.

*L'ASVCM Aïkido est autorisée à utiliser le dojo à titre gracieux, pour une démonstration-initiation de rentrée le vendredi 6 septembre 2013 de 19h30 à 22h30.*

DÉCISION N° 172 DU 5 SEPTEMBRE 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION TEMPS LIBRE DE L'ASVCM.

*Le gymnase Jules Verne, la salle de judo du complexe sportif Léonard de Vinci et le CSU sont mis à disposition de l'ASVCM Temps Libre pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

- *Gymnase Jules Verne*
  - *lundi de :* 16 h 30 à 18 h 00
  - *mardi de :* 16 h 30 à 17 h 45
  - *vendredi de :* 16 h 00 à 17 h 30
- *Salle de judo du complexe sportif Léonard de Vinci*
  - *lundi de :* 10 h 00 à 12 h 00
  - *jeudi de :* 10 h 00 à 12 h 00
- *C.S.U.*
  - *mercredi de :* 14 h 00 à 15 h 00

DÉCISION N° 173 DU 6 SEPTEMBRE 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY AU GROUPE SCOLAIRE SOPHIE BARAT.

*L'espace omnisport Pierre Bérégovoy est mis à disposition du Groupe scolaire Sophie Barat pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre onéreux selon les modalités suivantes :*

- *Espace omnisport Pierre Bérégovoy*
  - *Jeudi de :* 11 h 30 à 12 h 30
  - *Vendredi de :* 11 h 30 à 12 h 30

DÉCISION N° 174 DU 12 SEPTEMBRE 2013 APPROUVANT LA RÉSILIATION DU CONTRAT RELATIF À L'ABONNEMENT AU SERVICE ARCHIVITÉ POUR LA GESTION DE PROJETS.

*La ville a souscrit le 22 mai 2009 un abonnement au service ARCHIVITÉ pour la gestion de projets architecturaux. Les services techniques n'utilisent plus aujourd'hui cette interface. Il est par conséquent de l'intérêt communal de résilier ce contrat.*

DÉCISION N° 175 DU 13 SEPTEMBRE 2013 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ NÉGOCIÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE MAÇONNERIE DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX.

*Les travaux de pose du faux plafond du bâtiment la Rotonde d'un montant de 4 340,00 € H.T., initialement prévus dans le marché, ont été réalisés par l'OPHLM, propriétaire des locaux. Le présent avenant entraîne une diminution du montant initial du marché de 9,25%.*

DÉCISION N° 176 DU 17 SEPTEMBRE 2013 APPROUVANT LE CONTRAT « TOUS RISQUES EXPOSITION » AUPRÈS DE LA COMPAGNIE PARIS NORD ASSURANCES SERVICES SARL, COURTIER AUPRÈS D'AREAS. EXPOSITION « CRÉER ET PENSER À CHÂTENAY-MALABRY. HOMMES ILLUSTRÉS DANS LA VILLE » (12 OCTOBRE – 16 NOVEMBRE 2013).

*La Ville organise à la Médiathèque du 12 octobre au 16 novembre 2013, une exposition intitulée « Créer et penser à Châtenay-Malabry – Hommes illustres dans la Ville ».*

*La Ville a souscrit une police d'assurance auprès de la compagnie PNAS courtier auprès de la compagnie ARÉAS, pour un montant de 150, 00 €/TTC concernant les garanties Tous Risques Exposition.*

DÉCISION N° 177 DU 19 SEPTEMBRE 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE.

*Le gymnase Pierre Brossolette est mis à disposition de l'Association sportive du collège Pierre Brossolette pour la période du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre gracieux selon les modalités suivantes :*

Gymnase Pierre Brossolette

- lundi de : 12 h 00 à 13 h 30
- mardi de : 12 h 00 à 13 h 30
- mercredi de : 12 h 30 à 14 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 00
- jeudi de : 12 h 00 à 13 h 30
- vendredi de : 12 h 30 à 13 h 30

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Vous avez eu connaissance des décisions : y a-t-il des questions ? Oui Madame COLOMER.

**Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :**

Au sujet de la décision n° 173, vous parlez de conditions de mise à disposition de l'espace omnisports Bérégovoy au groupe scolaire Sophie Barat à titre onéreux. Quelles sont ces conditions ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Cette décision fait suite à la délibération approuvée sur le tarif horaire des locations. Cette convention parle de temps d'utilisation et le groupe scolaire utilise le complexe le jeudi de 11h30 à 12h 30 et le vendredi de 11h30 à 12h30, du 9 septembre 2013 au 4 juillet 2014, à titre onéreux ; c'est-à-dire en fonction de notre tarif horaire. Je ne dispose pas toutefois du montant global.

## **VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Projet de loi – Création de la « Métropole du Grand Paris ».**

***Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis SICART, Président du Groupe de la Majorité***

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Comme je l'ai indiqué en début de séance, j'ai reçu un vœu -une fois n'est pas coutume- de la majorité, par le biais de son président. Monsieur SICART. Vous avez la parole.

**Monsieur Jean-Louis SICART, Président du Groupe de la Majorité :**

Merci Monsieur le Maire.

Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, tel qu'il a été voté à l'Assemblée Nationale le 23 juillet 2013, crée une Métropole du Grand Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et dissout les communautés d'agglomération existantes sur le périmètre de la petite couronne, dont la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre.

Les communes appartenant à une communauté d'agglomération située pour partie en petite couronne, dont Wissous et Verrières-Le-Buisson feraient également partie de la Métropole du Grand Paris

Cet établissement public de coopération intercommunale à statut particulier reprendrait les compétences des communes et communautés d'agglomération en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement et se verrait transférer de manière autoritaire les compétences librement transférées aux communautés d'agglomération, notamment des compétences de proximité telles que la gestion des piscines et conservatoires.

Chaque commune serait représentée par un seul délégué sur plus de 200 au sein du conseil métropolitain.

Cette construction institutionnelle ex nihilo menace la dynamique de développement mise en œuvre par les maires des Hauts de Bièvre depuis les lois de décentralisation de 1982, amplifiée par la construction d'une communauté d'agglomération depuis 2003. Les communes, dépourvues des compétences nécessaires, ne pourraient plus répondre complètement aux besoins de nos habitants. Le lien de proximité serait rompu. La dynamique créée par le développement de la communauté d'agglomération serait brisée.

La nouvelle collectivité comprenant 6 millions d'habitants serait inévitablement éloignée des préoccupations de nos habitants, moins efficace et sa création retarderait les projets en cours. La métropole du Grand Paris se verrait attribuer le pouvoir fiscal en lieu et place des intercommunalités existantes, ce qui conduirait inéluctablement à une hausse des taux d'imposition pour les habitants et les entreprises des Hauts-de-Bièvre, dont les taux sont parmi les plus bas d'Ile-de-France.

Nous demandons donc le retrait de ce projet au profit d'une métropole plus démocratique, plus efficace qui s'appuie sur les intercommunalités existantes, conformément au vœu de Paris Métropole, voté à 75% par les élus membres le 20 septembre dernier.

Cette métropole ambitieuse, capable de rivaliser avec les grandes métropoles mondiales, serait centrée sur les compétences de niveau stratégique en portant sur les grands projets : d'aménagement, transports, développement économique.

Dans ce cadre, Monsieur SICART propose le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 23 juillet 2013 ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles tel qu'il a été voté à l'Assemblée Nationale le 23 juillet 2013 crée une Métropole du Grand Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et dissout les communautés d'agglomération existantes sur le périmètre de la petite couronne, dont la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Les communes appartenant à une communauté d'agglomération située pour partie en petite couronne, dont Wissous et Verrières-Le-Buisson feraient également partie de la Métropole du Grand Paris

**CONSIDÉRANT** que cet établissement public de coopération intercommunale reprendrait les compétences des communes et intercommunalités en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement et qu'il se verrait transférer de manière autoritaire les compétences librement transférées aux communautés d'agglomération, notamment des compétences de proximité telles que la gestion des piscines et conservatoires.

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi prévoit que chaque commune sera représentée par un seul délégué sur plus de 200 au sein du conseil métropolitain.

**CONSIDÉRANT** que les maires des Hauts-de-Bièvre, qui avaient développé leurs communes et construit un cadre de vie dynamique et agréable, se verront déposséder des compétences nécessaires pour répondre aux demandes de leurs citoyens.

**CONSIDÉRANT** que cette démarche, au lieu de s'appuyer sur les dynamiques en cours de construction à travers les intercommunalités, les casse et crée à la place une superstructure ex nihilo qui sera inévitablement lointaine pour les citoyens.

**CONSIDÉRANT** que cette réforme n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les élus locaux et va au contraire à l'encontre des principes énoncés par eux au sein de Paris Métropole, comme le montre le vote à 75% d'un vœu contre ce texte, le 20 septembre 2013.

**CONSIDÉRANT** que la métropole du Grand Paris se voit attribuer le pouvoir fiscal en lieu et place des intercommunalités existantes, ce qui conduira inéluctablement à une hausse des taux d'imposition pour les habitants et les entreprises des Hauts-de-Bièvre, dont les taux sont parmi les plus bas d'Ile-de-France.

**CONSIDÉRANT** que la désorganisation issue de ce chantier institutionnel retardera les projets actuellement en cours dans les Hauts-de-Bièvre et en Ile-de-France, au moment même où notre pays a besoins de projets structurants.

**APRÈS** en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** Demande au gouvernement de revoir le projet actuel de Métropole du Grand Paris.



**ARTICLE 2 :** Demande au gouvernement de mettre en place un pôle métropolitain, dépourvu de la fiscalité propre et doté de compétences stratégiques, fédérant les communautés d'agglomération actuelles

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Merci Monsieur SICART. Effectivement, comme vous venez de l'indiquer par ce vœu...

*(Intervention hors micro)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

J'ai le droit de m'exprimer. Vous souhaitez intervenir avant ? Je vous cède donc la parole, comme ça, je répondrai en même temps à votre intervention. Madame COLOMER, je vous écoute.

**Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :**

Nous aurons la même position de principe. Il nous paraît non acceptable que des éléments du Conseil municipal, comme par exemple la liste des délibérations prises par le Maire, ne soient pas portés à la connaissance de tous les conseillers municipaux dans des délais raisonnables pour les étudier, et non le soir du Conseil municipal. Pour cette raison et pour rappel, nous nous abstenons à chaque vote du compte-rendu en début de séance.

En ce qui concerne les vœux de la majorité, nous demandons que les exigences s'appliquant aux vœux de la minorité soient respectées : soit le dépôt le lundi précédant le Conseil puisque vous en avez même refusés lorsque le dépôt a été effectué le lundi soir. Nous demandons que ces vœux soient portés à la connaissance de tous les conseillers municipaux dans des délais raisonnables d'étude. Dans la situation actuelle, nous nous abstiendrons.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Madame, vous permettez que je vous réponde ? Merci Madame.

Je m'attendais tout de même à une autre réaction d'élus locaux par rapport à un texte de loi dépassant largement les clivages politiques. Comme l'a signalé Monsieur SICART, 75% des élus de Paris Métropole ont émis un vœu contre ce texte.

Madame, quand vous nous envoyez un vœu, effectivement, le règlement intérieur exige de le transmettre 72 heures auparavant. Monsieur SICART a bien respecté la règle. Le vœu est envoyé au Maire afin de l'inscrire à l'ordre du jour, et non envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux. Monsieur SICART a agi de la même manière et a transmis son vœu au Maire.

Toutefois, si vous avez attendu le vœu de Monsieur SICART pour découvrir cette loi mettant à bas les intercommunalités et les collectivités locales dont vous êtes les élus et les représentants, c'est alors dramatique.

Qui souhaitait prendre également la parole ? Oui, Madame GUTGLAS.

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Ce texte est en cours de discussion. Il n'est certes pas encore parfait, mais le projet de métropole du Grand Paris a pour but de créer une dynamique entre les départements de la petite couronne et Paris, pour aider à résoudre le problème du logement et du transport, réaliser des aménagements cohérents autour des futures gares. N'ayant pas disposé du vœu dans son détail plus tôt, nous n'irons pas plus loin dans la discussion.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Sur un sujet aussi important vis-à-vis de nos habitants et à six mois des élections municipales, je suis prêt à suspendre la séance afin de vous laisser le temps nécessaire pour le lire, le relire et vous le mettre en tête. Nous pourrions ainsi reprendre la séance et vous pourrez vous exprimer sur le fond.

Je suspends donc la séance jusqu'à ce que le groupe de l'opposition ait quelque chose de concret à nous dire.

*(Intervention hors micro)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Vous ne voulez pas de suspension de séance ?

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Du tout. Nous demandons éventuellement le report de ce vœu à une autre séance pour permettre un véritable débat sur le sujet.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Je vais vous répondre et vous préciser ma pensée sur ce vœu, qui rejoint celle de très nombreux élus locaux, quel que soit leur bord politique dans différentes instances.

Ce projet de texte ne correspond absolument pas à votre propos, Madame GUTGLAS. Ce texte a déjà été voté à l'Assemblée nationale, il est au Sénat avant de revenir à l'Assemblée nationale : effectivement, il n'est pas totalement définitif. Mais si nous, élus locaux, nous n'agissons pas au moment où il passe au Sénat, la chambre représentative des collectivités territoriales, et si nous n'incitons pas les sénateurs et le rapporteur à modifier le texte, l'Assemblée n'y changera rien.

De quoi s'agit-il ? Nous sommes tous d'accord sur l'existence d'une métropole parisienne : cela ne pose aucun problème. D'ailleurs, Paris Métropole y travaille petit à petit depuis des années, avec des gens de toutes sensibilités politiques, maires, présidents d'intercommunalités...

*(Intervention hors micro de Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Madame GUTGLAS, je sais combien vous êtes gênée d'évoquer des sujets importants. Néanmoins, il est parfois souhaitable de s'élever un peu.

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Le Maire de Paris a voté pour, tout comme le président de la Région Ile-de-France et 40 députés !

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Et 75% d'élus locaux sont contre !

*(Interventions hors micro)*

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Il s'agit de représentants de la Nation et des collectivités locales.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Madame, je peux m'exprimer ? Je ne vous ai pas coupée pour ma part. Quand vous déposez un vœu, je vous réponds. De même quand la majorité dépose un vœu. Même si cela vous gêne. Y compris au sein du PS, nous observons autant de personnes contre ce texte que de personnes favorables.

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Je ne sais pas si je suis assez intelligente pour comprendre, vous venez de le dire. Dans ces conditions, passons au vote.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Madame, j'établis l'ordre du jour et je dirige les débats : j'ai quand même le droit de m'exprimer. Il ne vous appartient pas de m'autoriser à parler. Si cela vous gêne, vous quittez la séance. J'ai néanmoins le droit de m'exprimer en tant qu'élus et représentant de mes concitoyens, au même titre que tous les élus ici présents. Si vous vous en moquez, c'est votre problème. Pour ma part, je ne m'en moque pas, de même que les élus de la majorité, comme beaucoup d'élus, d'ailleurs, quelles que soient leurs opinions politiques.

Si vous me permettez, je reviens sur le texte. Vous n'avez pas dû le lire et vous n'avez pas vu les conséquences.

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Nous l'avons lu !

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

De quoi s'agit-il ? Nous sommes tous favorables à une métropole parisienne. Et au sein de Paris Métropole se réunissant tous les quinze jours, le mardi, nous y travaillons toutes tendances confondues. Nous sommes d'accord sur une métropole s'occupant de grands projets. Que la métropole s'occupe d'aménagements importants en termes économiques, d'opérations, et de transports, personne ne s'y oppose. Mais le projet de texte se révèle différent.

Quand vous regardez le périmètre, les deux aéroports ne s'y trouvent pas, les transports ne figurent pas dans les compétences puisqu'elles demeurent à la Région et au Syndicat des transports d'Ile-de-France. Dans ce contexte, comment est-il possible de porter des grands projets économiques sans avoir même les transports ? En revanche, les compétences aux mains des intercommunalités se trouvent automatiquement transférées comme les piscines, les conservatoires, etc. Est-ce la vocation d'une grande métropole parisienne à l'échelle européenne et mondiale, de s'occuper des piscines, des théâtres ou des conservatoires ? Ce projet s'avère aberrant.

Madame COLOMER espère voir la loi appliquée avec une représentativité au sein de l'intercommunalité avec des élus non désignés par le Conseil municipal. La loi va s'appliquer car la loi n'est pas abrogée : effectivement, lors des municipales, nous aurons neuf élus désignés en même temps pour siéger à l'intercommunalité. Ce texte démontre toutefois à quel point l'Etat fait fi du suffrage universel, puisqu'avant même les élections, une autre loi sera votée imposant un seul représentant par commune pour siéger à la métropole. Nous serons ainsi noyés au milieu de plus de 200 personnes.

Nous avons mis des années pour bâtir les intercommunalités. Aujourd'hui, elles existent et là où elles font encore défaut, il était prévu de faire avancer la carte sous l'impulsion des préfets notamment.

J'ai été auditionné par le rapporteur au Sénat comme d'autres présidents d'intercommunalités, toutes étiquettes politiques confondues : j'ai cru rêver. Selon lui, puisque cela existait déjà à Marseille et bientôt à Lyon, il n'y avait aucune raison pour que cela n'existe pas à Paris. Mais avec tout le respect que nous avons les uns et les autres pour nos collègues de province, la problématique est différente. A Marseille, il existait simplement neuf communautés d'agglomération avec des compétences similaires : il n'était pas difficile de les regrouper. D'autant que la métropole marseillaise agit à l'échelle du territoire, comme Lille ou Nantes. Nous ne sommes pas sur la même échelle que Paris comparable à Londres ou Berlin. Nous sommes tous d'accord pour que ce soit ascendant. En même temps, cela va aussi prendre la fiscalité : tous les constitutionnalistes, tous les juristes ont indiqué une impossibilité. Autrement dit, même les pseudos territoires de 300 000 habitants créés ensuite seront dépourvus de tout pouvoir et ne pourront que donner leur avis. De même, ces territoires ne disposeront d'aucune possibilité financière et n'auront que des dotations. Cela ne correspond pas à la décentralisation mise en œuvre par Gaston DEFERRE en 1982, lors du premier gouvernement de gauche. Avec ce projet de texte, j'ai plutôt le sentiment comme beaucoup d'élus locaux, d'une « concentration ». Tous les projets en cours, les CDT, etc. seront arrêtés alors que nous connaissons de grandes difficultés, avec un chômage important et une économie en mauvaise santé.

Quand nous voyons le temps nécessaire aux intercommunalités pour parvenir à un fonctionnement optimum –dix ans pour la nôtre-, nous pouvons nous demander combien d'années prendra cette « chose » pour fonctionner. Tout sera bloqué. M. BRAOUEZEC refuse de signer le CDT, fruit d'un travail de sept ou huit ans, parce qu'il ne souhaite pas engager pour quinze ans tout un territoire qu'il ne représentera plus dans deux ans.

Selon moi, tout élu local doit se pencher sur ce problème. Ce projet marque la fin des intercommunalités et des communes, pourtant seuls liens de proximité. Que deviendra une commune sans plan d'urbanisme, sans PLU ? Car même si le Maire délivre les permis de construire, l'urbanisme dépend avant tout du PLU. Si vous ne disposez plus du PLU ni du logement de A à Z, effectivement, comme nous avons délégué de l'Etat pour marier, nous aurons délégué de la métropole de délivrer les permis de construire, mais il deviendra impossible pour les élus d'agir dans les communes et les intercommunalités comme aujourd'hui et depuis les lois de décentralisation. Avant 1982, quelles que soient les majorités, nous voyons aussi les résultats. A l'époque de la Seine et de Paris tout puissant, nos banlieues prenaient les usines d'incinération ou les cimetières. Depuis les lois de décentralisation, nos villes sont ainsi devenues de véritables communes quels que soient les départements. Mais aujourd'hui, ce projet veut tout revoir.

Encore une fois, nous ne sommes pas, les uns et les autres, opposés à une métropole parisienne : au contraire, nous la réclamons, nous y participons et nous y travaillons. Mais nous souhaitons une métropole prenant les grandes compétences et les grands projets. Qu'elle prenne par exemple les transports au lieu de les laisser à la Région afin de ne pas la heurter. Que cette métropole prenne aussi l'économie ou les universités, mais qu'elle laisse les compétences comme le théâtre, les conservatoires, la culture, les écoles. Nous ne sommes donc pas contre une métropole, nous voulons simplement qu'elle se construise intelligemment avec des compétences et des moyens d'agir. Ensuite les territoires existent : l'enjeu n'est pas dans les 300 000 habitants puisque nous sommes déjà à 180 000.

Par ce biais, trois ou quatre organismes supplémentaires vont ainsi être créés : la conférence des maires, la conférence des territoires, etc. Et de conférence en conférence, nous serons à chaque fois plus nombreux pour parvenir à 512 à un moment donné. A 512, nous allons sûrement prendre beaucoup de décisions ! Ce projet va par ailleurs encore créer des postes de fonctionnaires, des lourdeurs et un « mille-feuille ». Mais il ne créera pas de l'investissement ou des projets. Pourtant, dans le contexte actuel, il n'apparaît pas judicieux de freiner le peu de projets existants.

Vous indiquez que des parlementaires ont voté ce projet. J'ai moi-même été parlementaire et j'ai du respect. Malheureusement –je le déplore–, les parlementaires porteurs de cette loi n'ont jamais été élus locaux au cours de leur vie. Ils ignorent le fonctionnement d'une collectivité territoriale. Et avec le mandat unique du parlementaire, nous aurons aussi d'autres lois totalement folles.

Pour ma part, je suis comme les 75% des élus de Paris Métropole. Sur 140 représentants, plus de 100 élus métropolitains travaillent depuis des années, quelles que soient leurs opinions politiques : nous trouvons des communistes, des socialistes, des UMP, des UDI, des Verts. Nous sommes tous d'accord : nous ne sommes pas opposés au projet de métropole, mais le chemin ne nous paraît pas bon. Il convient donc d'agir autrement. Et nous espérons, en nous mobilisant, être entendus par la Chambre des collectivités territoriales pour que les sénateurs, par voie d'amendements, modifient ce mauvais texte n'apportant rien. De la sorte, lorsque ce texte reviendra à l'Assemblée nationale, les députés discuteront sur un projet modifié s'inscrivant dans le bon sens. Voilà notre démarche. Il s'agit d'améliorer le texte avec le Sénat pour parvenir à un projet cohérent.

Tous les présidents d'intercommunalités sont censés signer dans les semaines à venir les CDT engageant durant quinze ans sur des grands projets : mais ils ne vont pas les signer. Est-ce ça qui va donner du travail et permettre à l'économie de repartir ? Sûrement pas.

Les lois de décentralisation sont le fruit de Gaston DEFERRE, un gouvernement de gauche : je rends à César ce qui lui appartient. Pourquoi un autre gouvernement de gauche reconcentre-t-il ? Quel est l'intérêt ? Selon nous, il convient de se montrer réalistes et de bâtir une métropole à l'échelle européenne et mondiale car nous ne sommes ni Marseille, ni Lyon, ni Lille.

Ce type de vœu a déjà été présenté dans des communes récemment car le texte est au Sénat depuis peu de temps. Il a déjà été approuvé par la commission des lois du Sénat avec quelques améliorations mais non sur le fond car il demeure inscrit le statut particulier de la métropole et l'EPCI avec les transferts et avec le financement ainsi que la suppression des intercommunalités. Nous nous voyons régulièrement les uns et les autres, nous nous appelons. Par conséquent, excusez-nous, ce vœu a été déposé depuis 72 heures, vous n'en aviez pas connaissance, mais il suffit de s'informer quand on est élu local.

Nous devons parvenir à faire améliorer ce texte pour obtenir un projet cohérent et éviter une paralysie. Car, une fois encore, si ce projet est adopté dans l'état, il ne se passera rien durant un grand nombre d'années. Et il ne faut pas croire que les maires ne seront que des administratifs pour signer les permis de construire envoyés par une métropole de 200 - 250 personnes ou l'Etat ; car en réalité, nous observons la main basse de l'Etat là-dessus. Je le dis devant les fonctionnaires ici présents, les fonctionnaires auront la main basse sur tout. Quel déni de démocratie !

Beaucoup d'élus, y compris à gauche, ont fait voter ces vœux dans leurs villes et leurs intercommunalités. Nous allons voir ce soir, comment vous allez voter. Mais nous nous en doutons déjà : vous allez voter contre prétextant n'avoir pas disposé du temps nécessaire pour lire le vœu. Soyez honnêtes, affirmez votre soutien au gouvernement, et reconnaissez que vous trouvez ce texte bon. Il est permis d'avoir des avis différents : vous avez ce droit, et Madame GUTGLAS, vous le faites savoir en indiquant que les députés ont eu raison de voter ce texte. Il est plus honnête de reconnaître partager le contenu du texte plutôt que de prétexter ne pas avoir eu le temps de le lire : au moins vous affirmez une position. Mais vous allez vous réfugier derrière un point de détail pour éviter vos responsabilités. A mon avis, il n'est pas possible d'y arriver de la sorte. Et l'association des maires des grandes villes a également fait voter les mêmes vœux : si vous l'ignorez, cette association est présidée par Monsieur DESTOT, maire PS de Grenoble. Et le vœu qu'il a demandé de voter s'avère quasiment identique au nôtre.

**Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :**

Je reprends la parole car ce que vous appelez selon vous un point de détail se révèle pour nous un point de principe. Je ne suis pas élue à titre personnel, je suis élue au titre d'une liste. J'ai donc besoin de travailler avec l'ensemble des gens m'ayant soutenue dans cette élection. Je n'avais pas de position personnelle sur ce vœu.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bière :**

Et vous avez du mal à vous réunir à deux élus, puisque vous n'êtes que deux et que nous ne voyons jamais le deuxième. Il ne vous a même pas donné de pouvoir.

**Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :**

Je vous demande donc de reporter ce vœu à la prochaine séance du Conseil municipal. Ma demande est très simple.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Je ne le reporterai pas car le vote au Sénat intervient le 2 octobre : après la guerre, ce n'est plus la guerre. Vous votez donc comme vous voulez, mais en tous les cas, j'ai toujours eu l'habitude d'assumer et j'assumerai la totalité de mes responsabilités. Je mets donc le vœu de la majorité aux voix.

***LES ÉLUS DU GROUPE DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR***

***UNE ÉLUE DU GROUPE ENSEMBLE POUR VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE A VOTÉ CONTRE***

***LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ET L'ÉLUE DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

**Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :**

Merci, la séance est levée.

*(La séance est levée à 21h20)*

**PRÉSENTS :**

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SAVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme COLOMER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS :**

M. DE LIMA, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

**RETARDS :**

Mme COSTAZ, M. DIHMANI, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. COQUIN, Mme DELMAS, Mme SAMSON, Mme PEPIN, Mme MARTINEZ, Conseillers Municipaux.

**PROCURATIONS :**

Mme COSTAZ	procuration à	Mme GUILLARD
M. COQUIN	procuration à	Mme BOUCHARD
Mme DELMAS	procuration à	M. BACHELIER
Mme SAMSON	procuration à	Mme RIBACK
Mme PEPIN	procuration à	M. TEIL
Mme MARTINEZ	procuration à	M. AÏT-OUARAZ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. BACHELIER, Conseiller Municipal.

Madame COSTAZ et Monsieur DIHMANI sont arrivés pour le point 1.1.

Monsieur Omar DIHMANI n'avait pas donné pouvoir et ne vote donc pas pour l'adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2013.